

FABRIQUE DE REGISTRES

Faculté des Lettres et des Sciences
Sociales de Genève

Procès-Verbaux

20
1984/20
91

3

91

FOURNITURES de BUREAU
Impressions, etc.

LAGIER FRÈRES
6, RUE DES ALLEMANDS 6
GENÈVE

TIMBRES CAOUTCHOUC
Reliure-Dorure etc.

III^{ème} registre
commencé en mai 1901
Mr. Adrien Naville étant
Doyen, et M. Bernard
Bouvier secrétaire de la
Faculté.

Procès-Verbaux de la Faculté des Lettres et de Sciences sociales
de l'université de Genève.

Séance du mercredi 15 mai 1901, à 2 heures.

Sous la présidence de M. Adrien Naville, doyen.

Présents: M. M. le Prof. Bernard Bouvier, De Crous, de Girard, Muret, De Clausen, Seitz, Wuarin.

Ordre du jour: Doctorat Vreeland; Equivalence de titres (M. le Dr. Mercier);
affaires courantes.

à 3 heures (salle 57), soutenance de la thèse et des propositions de
Mr. W. U. D. Vreeland, professeur adjoint à l'univ. de Princeton, E. U. A.
Tous les professeurs sont convoqués à la soutenance.

M. le Bibliothécaire informe la Faculté qu'il a vendu à M. Dullien fils
un reliquat de thèses de Doctorat pour 30 francs.

M. le Doyen consulte la Faculté sur le mode d'appréciation qu'elle
entend adopter pour la thèse et la soutenance de M. Vreeland. Les
professeurs attaquant déclarent qu'il n'est pas possible de juger et
de discuter les propositions distinctement de la thèse. Il y aurait donc
deux notes à donner: l'une pour la thèse et les propositions, l'autre
pour la soutenance de la thèse et des propositions.

M. De Crous propose que le maximum de ces deux notes soit 6.
La note définitive sera la moyenne de ces deux chiffres.

C'est, dit M. Wuarin, le système suivi pour le Doctorat en droit.
La Faculté adopte la proposition de M. De Crous, et fixe à
20 minutes en moyenne la durée de chaque attaque.

M. le Dr. A. Mercier, candidat au doctorat en Sociologie, demande
dispense de licence sociale à être dispensé de la I^{re} partie des examens préliminaires de la
licence Sciences sociales. M. A. Mercier est docteur en médecine de
l'univ. de Berne. Il a été médecin assistant de la maison d'aliénés
du Burghölzli. Il a fait de nombreuses publications sur des questions
d'histoire, de numismatique.

M. M. de Girard, De Crous, Seitz et Wuarin, après avoir exprimé des
réserves sur la méthode historique de M. A. Mercier dans ses ouvrages,
estiment qu'il dénotait une culture générale suffisante pour que
l'équivalence au 1^{er} examen leur soit ~~accordée~~ reconnue. Ils s'accor-
dent à louer le zèle et l'originalité d'esprit du candidat.

La Faculté décide de dispenser M. le Dr. A. Mercier du I^{er} examen de
la licence Sciences sociales.

M. K. F. Dietrich, qui possède le certificat de maturité de l'Ecole

mode d'appréciation
d'une thèse de doctorat

Doctorat Mercier,
dispense de licence sociale

Immatriculatin Dietrich

supérieurs de commerce de Gera, demande à être immatriculé dans la Faculté.

La Faculté décide de réserver l'autorisation d'être immatriculé jusqu'à ce que M. Dietrich ait prouvé d'un semestre d'études comme auditeur, que sa préparation secondaire est suffisante (cf. séance du 21 mai 1901, demande Melchior).

Chaire d'Economie politique

M. Wuerin demande où en est la fusion de la succession de M. Pantaleoni. Il aimerait que la Faculté s'adressât au Départ. d'Instr. publique le négocie de nommer le nouveau professeur avant la fin du présent semestre.

M. de Girard voudrait que la Faculté fit entendre au Départ. si elle regarde la réforme de l'enseignement des sciences sociales comme cause à cette nomination.

M. le Doyen répond qu'il a fait déjà deux démarches auprès du chef de Département. Il ne s'oppose d'ailleurs pas au vote exprimé.

La Faculté adopte la proposition de M. Wuerin.
Séance levée à 3 heures.

Le Doyen.

Le Secrétaire

Bernard Bourdier

Séance du mardi 21 mai 1901, à 4 heures.

sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présent: M. M. le Prof. De Cane, de Girard, Duproix, Seitz.

Ordre du jour. Programme et horaires pour l'année 1901-1902. Tests de la licence en 1903.

Doctorat Ureland

Programme d'enseignement pour le semestre 1901-1902

M. le Doyen annonce que M. W. U. J. Ureland a obtenu le diplôme de docteur en lettres. Cette quatrième doctorat décerné par la Faculté. M. Deltramaré a dirigé depuis quelques années des heures d'interprétation en deux groupes, l'un de 3 heures pour les étudiants en lettres, l'autre de 1 heure pour les étudiants en théologie et ceux en lettres. Mais ces derniers ont délaissé cette heure. Il se propose de revenir à la division en deux groupes de 2 heures.

M. Ch. Borjeaud soumet un programme éventuel pour son cours d'histoire nationale. Il a l'intention de demander pendant le prochain semestre un cours par ce cours, afin d'avoir plus de temps à consacrer au second volume de l'histoire de l'université.

M. de Girard demande s'il y a quelque prescription obligeant les

auteurs grecs et latins
de la licence.

candidats à la licence s'occ. à suivre son cours pendant un ou deux ans. M. le Doyen répond que c'est sur la matière d'un le cours qu'ils ont intérêt. et la matière s'organise sur deux ans. les différents programmes présentés sont adoptés.

Quant aux listes d'auteurs par la licence, la latitude laissée aux candidats des 1902 est accordée également, mais à titre provisoire pour 1903. Il s'agit seulement des auteurs grecs et latins (II^e examen). Les listes de licence proposées pour 1903 sont adoptées après quelques modifications.

Séance levée à 4 ³/₄ heures.

Le doyen.

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du lundi 3 juin 1901, à 4 heures

Par la présidence de Monsieur Adrien Naville Doyen.

Présent: M. M. le Prof. Borgeaud, Bernard Bouvier, de Girard, Muret, Nicole, Utramaire, Ritter, de Janssens, Sèth.

Ordre du jour: Demande Drinceanu. Thèse de doctorat (Bovet). - Doctorat en sociologie honoris causa. - Tests de licence.

Lecture des procès verbaux des deux précédentes séances, qui sont adoptés.

M. le doyen signale l'obligation au la mis l'absence de l'absence de plusieurs membres de la Faculté, de leur réclamer par écrit leur programme d'enseignement. Par une lettre du 23 mai, le Département a répondu à la démarche renouvelée de M. le doyen, qu'il s'occupait activement de la réorganisation de l'enseignement des sciences sociales.

programmes de privat-docents

Deux privat-docents ont envoyé ou modifié qu'ils la date réglementaire le titre de leur cours en 1901-1902: M. Pittard: Ethnographie des peuples de l'Afrique; M. A. d'Elaparde: Carditars, écon. et soc. de la péninsule de Balkans. Melle Drinceanu, ancienne élève de l'école sec. et sup. et candidate à la lic. 3 lettres modernes. Par quel examen doit-elle compléter son diplôme de capacité? on propose d'écarter de lui imposer, comme dans les cas analogues, deux examens préliminaires, de latin et d'allemand.

demande Drinceanu

doctorat Bovet

M. J. Bovet soumet à la Faculté le manuscrit de sa thèse sur "le Dieu de Platon" et demande qu'elle soit jugée avant la fin du présent semestre. La Faculté, sur la proposition de M. Ritter, délègue par l'examen M. M. Goud, A. Naville et Nicole.

La Faculté entend M. M. A. Naville et Bernard Bouvier proposer de décerner à M. Gustave Magnier, à l'occasion de ses noces d'or

doctorat en sociologie
décerné honoris causa
à M. Gustave Moynier

fut tout célébré, le 14 juin prochain, le diplôme de Docteur en sociologie honoris causa. On rappelle les titres de M. Gustave Moynier à cette distinction, qui justifiait au mieux la nature de ses publications, et ses œuvres diverses, qu'il a fondées ou dirigées : la Société d'utilité publique, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Institut de droit international, l'Agence des Institutions etc. C'est M. J. Moynier, le premier, qui a eu l'idée de créer à Genève une école de sciences politiques.

Tous les membres présents de la Faculté approuvaient cette proposition. Quelques uns se demandent seulement si le doctorat en droit à M. J. Moynier étant licencié en droit de notre université, ne serait pas mieux approprié. On répondait d'ailleurs que le nom de M. J. Moynier placé en tête des docteurs en sociologie de notre Faculté flatterait sa préséance à ce nouveau grade. On causait d'informer la Faculté de la proposition de la Fac. de droit et de l'envoyer à la prochaine séance avec elle devant le Sénat.

La Faculté adopte la proposition de demander au Sénat de conférer à M. Gustave Moynier, à la date du 14 juin, le doctorat en sociologie honoris causa.

auteurs de licence 1903.

M. le Doyen donne lecture des auteurs proposés par la licence en 1903, qui sont approuvés.

Raccordement entre
l'école sup. des j. filles
et l'université

M. Paul Oltmanns informe la Faculté que la Commission scolaire a reçu du Département la proposition de réviser la question de raccordement entre l'école sup. jeunes filles et l'université. Une commission a été nommée qui est en même temps composée de membres de l'université. On s'attendait que les conditions stipulées par ce raccordement devaient être rendues plus rigoureuses. M. Oltmanns demande si ses collègues ont le même avis.

M. Bernard Bouvier voudrait que l'on arrivât à obtenir un traitement égal par les ^{jeunes filles} ~~jeunes filles~~ et par les jeunes gens qui entrent à l'université. Cela est conforme à la loi. Il faut que les élèves de l'école sup. aient passé un examen ~~possédant~~ semblable à celui de la maturité réelle. C'est le seul moyen d'éviter les arrangements pécuniaires qui sont injustes, humiliants pour les femmes et que l'on verra toujours reviser. Le seul moyen après de passer à l'abaissement de notre enseignement, qui rendrait inévitable la présence de nombreuses étudiantes insuffisamment préparées. Le seul moyen enfin d'établir une règle générale par l'admission d'étudiantes.

Expériences de phonographe

M. Muret rend compte d'une séance d'expérimentation de phonographe acquis à Paris par M. J. Thodoum, à laquelle a pris part M. Deaujaquet.

redacteur du glossaire des patois romands. M. M. deaujaquet et Marchant constatent le service sérieux que peut rendre cet appareil aux études phonologiques. On s'attendait peut-être à ce qu'il fût logé dans un local de l'université.

M. le doyen répond qu'il a déjà proposé au Bureau de faire cataloguer et admettre ces thèses, de telle façon que la salle des thèses pût héberger le phonographe.

Séance levée à 5 1/4 heures.

Le doyen

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du lundi 24 juin 1901, à 5 1/2 h.

sous la Présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. les prof. Borgeaud, De Brue, Duproix, Jourdain, Muret, Nide, P. Oltramare, Redard et Saitz. (M. B. Bouvier a dû prendre un congé de 15 jours pour raison de santé).

Ordre du jour. Session d'examens. Préavis sur l'enseignement économique et statistique l'hiver prochain. Thèse Bouvet.

M. le doyen donne lecture d'une lettre de M. Gustave Moynier, qui remercie la Faculté d'avoir proposé que le doctorat en Sociologie, honoris causa "lui soit conféré". M. Ern. Martin, Recteur, et M. B. Bouvier, secrétaire de la Faculté le lui ont remis, et lui ont donné lecture de la lettre du doyen, qui l'accompagnait.

M. Alfred Bartier, président de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie, a envoyé une lettre de remerciements pour l'envoi de la thèse de M. Vachand.

Après avoir communiqué l'épreuve des textes d'examens de Licence pour 1903, M. le doyen donne lecture du projet de tableau des examens de juillet prochain. Ce projet est adopté.

Le Dép't. préfère étudier mûrement la question de la réorganisation de l'enseignement des sciences sociales, et maintenir le statu quo pendant le prochain semestre, c'est à dire ne pas faire de nominations pour le moment. Le programme comporte

1 h. d'économie politique, 2 h. de statistique, et 2 h. de philosophie.

Le Dép't. demande le préavis de la Fac. et du Bureau sur les personnes qui peuvent être chargées provisoirement de ces enseignements.

M. le doyen constate que, depuis que M. Pantaloni a cessé ses leçons, le nombre des étudiants qui suivent ces cours a diminué de moitié environ (environ 30 au lieu de 60).

Doctorat hon. causa G. Moynier

Tableau des examens, session de juillet

Enseignement des sciences sociales

M. P. Octamare voudrait qu'on demandât officiellement aux candidats éventuels de donner des cours de privat-docents.

M. Maret, constatant que le maintien du provisoire est fâcheux pour la Fac., estime qu'elle doit manifester son regret, au chef du Dép't., de ce qu'un titulaire ne soit pas nommé le plus tôt possible à la chaire d'économie politique.

M. Niolle propose que la Fac. se borne à attirer l'attention du Dép't. sur les inconvénients qui résultent de ce retard. — Adopté.

M. le doyen propose que le préavis de la Fac. recommande M. de Girard pour l'enseignement de l'économie politique (4 h. + 1 h. de Confé.) et M. Winiarski pour celui de la statistique (2 h. + 1 h. de Confé.).

Le préavis en faveur de M. de Girard est voté.

Relativement à l'enseignement de la Statistique, M. Borgeaud demande qu'on invite le Dép't à s'adresser à un des candidats éventuels, ^{quoiqu'} qu'il connaît ces candidats.

M. M. Pedard et Maret font observer qu'on doit adopter le même système pour les 2 enseignements, ou continuer le provisoire.

La Fac. donne un préavis favorable à M. Winiarski.

— M. P. Octamare développe sa proposition, sous la forme à laquelle il donne la forme suivante: "La Faculté verrait avec plaisir que les candidats éventuels à l'enseignement que donnait M. Pantaloni fussent invités, par leurs amis, à donner des cours de privat-docent."

M. De Cune approuve cette proposition; M. Jourd se demande si un vœu de ce genre peut être l'objet d'une délibération de la Fac.

La proposition de M. Octamare est adoptée.

— M. le doyen rapporte au nom de la commission chargée d'examiner la thèse de M. Boret ("Le Dén de Platon"). Ce travail lui a paru intéressant, original. Le fond ferait honneur à la Fac., mais la forme laisse à désirer. La Com. propose que la Fac. ajourne sa décision jusqu'au moment où M. Boret aura fait subir à son travail les modifications nécessaires.

M. Jourd demande que la Fac., pour hâter les affaires, s'en remette à la Comm. qui pourrait, de la sorte, décider de l'acceptation de la thèse, et donner "l'imprimatur" au nom de la Faculté. — Adopté.

— Le Dép't. demande, par l'intermédiaire du Recteur, un préavis sur une demande de congé de M. Borgeaud, pendant le prochain semestre, pour son enseignement d'histoire nationale.

Préavis favorable à l'enseignement provisoire, par M. de Girard et Winiarski

Docteur Boret

Congé de M. Borgeaud

seulement, — cela pour qu'il puisse consacrer plus de temps à la préparation du second volume de l'histoire de l'Université.

Un préavis favorable est voté.

Séance levée à 7 h.

Le doyen :

pour le secrétaire
(absent, en congé)
Charles Seitz

Séance du 5 juillet 1901, à 4 heures

Sous la présidence de M. Adrien Naville, doyen

Présents : M. M. le Prof. Bernard Bouvier, De Cene, Duproix, Ultramar, Ritter, de Jansone, Seitz, Wuacrin.

Ordre du jour : Equivalences de certificats et diplômes ; doctorat en philosophie

(Dumont) ; refus de répondre aux examens ; affaires courantes

Lecture des deux précédents procès verbaux, qui sont adoptés.

A propos de l'examen d'allemand que la Faculté a imposé à certains candidats à la licence 3 lettres modernes, M. le Doyen demande si elle entend l'assimiler à celui de la maturité classique ou celui de la maturité réelle. De n'y a pas de comparaison dans l'examen d'allemand de la maturité classique.

Cette comparaison de la maturité réelle, dit M. Seitz porte souvent sur des sujets scientifiques. Je propose que l'examen d'allemand de la maturité classique soit regardé comme suffisant.

M. Ultramar voudrait que dans ces examens préliminaires à la licence 3 lettres modernes, lesquels portent sur le latin et l'allemand, on demandât aussi pour les deux langues, solidement soit le programme de la maturité classique, soit le programme de la maturité réelle, c.-à-d. le latin et l'allemand de l'une ou de l'autre.

La proposition de M. Seitz est approuvée par 4 voix contre 3.

demande Schmidlin (doctorat) Mlle Schmidlin, licenciée 3 lettres modernes de l'Université de Lausanne demande si elle soit admise à se présenter au doctorat 3 lettres de Genève. M. le Doyen, en rappelant le cas de Mlle Meylan, qui avait obtenu le diplôme plusieurs années d'exercice, indique que la licence moderne de Lausanne ne comporte pas de latin.

doctorat Dumont La Faculté estime que les titres de Mlle Schmidlin sont insuffisants.

M. Dumont, pasteur à Cétailled, candidat au doctorat en philosophie soumet à l'approbation de la Faculté le chef qu'il a fait de

branches et de l'école de ses examens. Ces deux sont adaptés, sauf en ce qui concerne les lettres à l'antiquité, de l'école, I à XVI, ce qui ne paraît pas suffisant. M. le Doyen s'entend avec M. Oettermann pour désigner au candidat une partie plus étendue de cet ouvrage.

M. Dumont demande en outre s'il pourrait se présenter à la première série d'épreuves, dans la première semaine du prochain semestre d'hiver.

Une discussion s'engage sur le fait que si un candidat peut se présenter à ces épreuves sans avoir annoncé le sujet de sa thèse. Le règlement n'est pas explicite. M. le Doyen interprète l'avis de la Faculté en ce sens que la demande du candidat est accordée ~~si le candidat~~ sous la réserve qu'il annoncera avant le mois de novembre quel sujet il traitera dans sa thèse.

Mode d'appréciation d'un
examen d'un candidat qui n'a
pu répondre à la première question.

M. le Doyen consulte la Faculté sur le mode à suivre dans l'appréciation d'un examen lorsque le candidat aura demandé à répondre à une autre question que celle d'abord tirée au sort.

Sur la proposition de M. Bernard Bowler, la Faculté adopte l'usage suivant : le jury sera libre, dans chaque cas particulier, le maximum étant 6, de diminuer par la seconde question ce maximum de une, deux ou trois unités.

demande Bally, privat-docent

M. le Doyen présente la demande, arrivée après le date réglementaire, que fait M. Bally, docteur en philosophie, maître au Collège et maître au séminaire de français moderne, de faire dans le prochain semestre d'hiver, à titre de privat-docent, un cours de 2 heures par semaine de "Questions choisies de linguistique grecque et latine".

Cette demande est appuyée par M. Mansueti qui fait l'éloge de l'enseignement de M. Bally et des résultats qu'il a obtenus. D'autres membres de la Faculté, tout en signalant quelques modifications que M. Bally pourrait faire dans le titre de ce cours, se félicitent de sa démarche. La demande est approuvée. Pour répondre à l'invitation de M. le Recteur de l'université de Berne en faveur du monument Haller, la Faculté décide de souscrire pour la somme de cinquante francs.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire

Bernard Bowler

monument Haller, à Berne.

Exam

Bo

dicen

licen

docton

doct

doctorat

sur

congé

Séance du Vendredi 4 octobre 1901, à 5 heures.

Sous la présidence de Mr. Adrien Naville, doyen.

Présents: M. M. le Prof. Duproix, Edouard Naville, Nedard, Litter, et Seitz.

Ordre du jour: Séance d'examen; doctorat Blanc; équivalence de Diplômes.

Mr. le doyen communique les résultats des examens de juillet 1901:

Examens de juillet 1901

Bacheliers

ont reçu le diplôme de Bachelier: M. M. A. Richard, Al. Blandel, Breitenstein, Alb. Ficot, Schenker, Hoffmann, Fr. Naville, Rappard, Chantre, Favre, Campos et Jean Bouvier.

licenciés s. sc. soc.

ont reçu le diplôme de licencié s. sciences sociales: Melle Lapasewitch, Mr. le Dr. Meccer.

licenciés s. lettres.

a reçu le diplôme de licencié s. lettres (mod.): M. Alfred Zuvet.

doctorat Dumont

Mr. Dumont, professeur à Catailod, candidat au doctorat en philosophie a accepté que son examen d'abord fixé à novembre, fût renvoyé jusqu'au nouvel an.

doctorat Boret

Mr. Pierre Boret, candidat au doctorat s. lettres, auquel on n'a pu lui renvoyer son ouvrage, s'est tenu à l'ouvrage.

Les manuscrits ont été placés dans le ray-sol du musée Hatt, dans des conditions convenables.

Mr. le doyen informe enfin la Faculté que la Commission de la Bibliothèque ~~travaux~~ réunie au milieu de décembre par 3 ans, a demandé d'achat de livres, et lui communique le tableau des examens par le régime d'octobre.

doctorat en sociol. Blanc

Mr. Blanc, candidat au doctorat en sociologie, a présenté une liste d'auteurs d'auteurs qui ont été regardés par l'examen oral. Le règlement ne parle pas d'un choix d'auteurs devant le candidat, comme le règlement du doctorat en philosophie. Cette liste sera soumise aux professeurs, appelés à examiner M. Blanc, qui statueront.

Sursoi d'examens.

Mr. Nedard demande que le nom des jurés qu'il désigne pour chaque examen figurent sur le tableau de convocation aux examens.

Mr. le doyen prend note de ce désir, qui est partagé, mais signale des difficultés pratiques.

Mr. Litter propose l'envoi d'une circulaire au dernier moment avec adjonction manuscrite de nom de juré.

congé Ed. Naville

Mr. Edouard Naville, rappelant à la Faculté qu'il a manqué de sa nomination il avait fait la condition de pouvoir concentrer son enseignement pour se rendre en Egypte, l'informe qu'il a l'intention de demander un congé au département à partir du nouvel an. Il peut, à ce moment, il quitterait malheureusement son cours. Il pourrait d'ailleurs concentrer son enseignement sur le seul cours d'été.

mais M. Lodayen préfère le premier mode de faire.

M. Lodayen explique que le cas, étant annoncé il y aura de
étudiants viennent à Genève par le suisse.

demande Pankhurst (doct.) La faculté déclare approuver la demande de M. Edouard Naville.

M. Pankhurst, maître 3 arts, d'Edimbourg, principal d'une
école offic. supérieure, demande à se présenter au doctorat 3
lettres. ~~de préparer en sujet de sujet~~ ses thèses sont enroulées
à la litt. anglaise. La soutenance se fait avec le secours d'un
interprète. M. Lodayen a répondu qu'il ne croyait pas, et autrement
possible.

demande Ephrem Hinker M. Ephrem Hinker, "bi-licencié 3 lettres en France" demande
s'il se fait admis à se présenter au doctorat 3 lettres. M. Lodayen a
demandé quelles licences. Pas de réponse.

Equivalence Wessler Melle Wessler, fut a été certifié henchatela, d'institutrice, et
a fait huit semestres à l'univ. de Zurich (pédagogie et philologie)
vautrait se présenter à la licence 3 lettres modernes. Deux questions
se posent à son sujet : celle d'équivalence avec la maturité ; et
celle de la valeur de semestres universitaires, qui ne correspondent pas
tous les matières du I^{er} examen. Son certifié d'institutrice équivaut
à peu près à la maturité pédagogique, mais elle n'^{implique} pas fait de
latin. Quant à l'allemand, qu'à huit semestres à Zurich elle
doit le savoir.

M. Pottet propose qu'elle ait à subir l'examen de latin correspondant
à la maturité réelle. Chaire
d'Hist.

M. Pottard propose qu'elle ait à subir avec l'examen de latin
l'examen d'allemand. cours
d'

cette proposition adoptée. Melle Wessler, qu'à avait subi ces
deux examens avec succès, sera admise au I^{er} examen de la licence
dans le mois de Mars 1902.

congé Gourd

M. Lodayen met ses collègues au courant de l'état de santé de M.
Gourd. Il lui a offert de ne pas inscrire son nom sur le tableau des
sciences, et de le remplacer. M. Gourd a refusé, mais il annonce son
intention de demander un congé, de tout le semestre par son congé
sur le philosophie de la religion, et de deux mois, soit jusqu'à Noël,
pour son congé d'histoire de la philosophie.

La faculté ne fait pas d'objection à la demande de M. Gourd.

doctorat Uellay

M. Uellay, licencié 3 lettres de France, a envoyé le ms de sa thèse de doctorat sur
le culte des fêtes d'adonis Thémis dans l'antiquité. d'examen de cette
thèse est confié à M. M. Edouard Naville, Octavien et Sati.
L'annonce levée à 6 heures. (d'après les notes prises par M. Sati)

de secrétaire

RB

Séance du 25 Octobre 1901, à 4 heures

Présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. Prof. Borgeaud, Bernard Boudier, De Crie, Desfrard, Oetramare, Jutz.

Ordre du jour: Chaire d'histoire de religions - demande Lutoslawski, privat-docent. Programme de la législation comparée - docteur Dumont. Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux des deux précédentes séances, qui sont approuvés.

Angès Gourd et Ed. Naville

Examens Octobre 1901

Baccalauréat
Licences.

docteur en sociologie

M. le Doyen communique la lettre par laquelle M. le Président du Département accorde les congés demandés par M. M. Gourd et Edouard Naville.

Séance d'automne - Examens: Baccalauréat. M. Aymonier.

Licence 1^{re} Lettres, I^{er} examen: Mlle Cartier, M. M. Wiltmer et Volmar.
Licence 2^{de} Lettres, II^o examen: M. Z. Chapomière.
Licence 3^e Lettres, III^e examen: Mlle Batshouisky.

au doctorat en sociologie, M. Blanc a échoué aux grands oraux. Malgré cela, contrairement à M. Gourd, le candidat qui n'avait pas obtenu la moyenne 4 par les épreuves écrites, a été déclaré admissible par le jury. Le jury a en conséquence que le règlement des épreuves de regard devrait être modifié, si il devait en particulier prévoir un choix fixé d'avance de 130% à suppléer.

Chaire extraordinaire
d'histoire des religions.

cours de privat-docent
Lutoslawski

de fonction du professeur extraordinaire d'hist. de religions étant arrivés à leur terme le 30 sept. la Faculté donne un avis favorable à la nomination renouvelée de M. P. Oetramare. M. Lutoslawski, polonais, membre associé de l'Académie de Cracovie, auteur de plusieurs publications de philosophie dans M. le Doyen relève l'importance et l'originalité, demande à faire dans la fac. d'être un cours de privat-docent. Les lettres que M. le Doyen a reçues, en réponse à ses demandes confidentielles de l'enseignement, de la part de M. M. J. Paris et E. L. de Dena, font l'éloge du caractère et des mérites scientifiques de M. Lutoslawski. M. Nicole, pendant entre autres sur l'ouvrage de M. L. relatif à la philosophie des hautes Platon, donne son enseignement - ne peut que faire honneur à la Faculté.

M. Lutoslawski fait un cours d'une heure sur Platon par la bonceur et dirigerait des exercices logiques d'une heure par semaine. La Faculté donne un avis favorable à sa demande.

la législation comp. dans
la licence 3^e Lettres.

M. Paul Morand propose d'ajouter par affichage le candidat à la licence sociale qui n'a pas encore suivi le cours de législation

sociale qui n'est pas sur le programme juridique, mais sur le cours annoncé pour le présent semestre sur le "Droit des personnes et de la famille".

M. le Doyen fait observer que cette proposition ne modifie pas le règlement, qui stipule une interrogation sur la législation comparée.

M. Desjard, qui s'appuie sur les vœux exprimés dans le rapport de la Commission chargée de proposer un plan d'enseignement des sciences sociales, voudrait qu'une place fût faite dans le cours aux candidats à la lic. soc. à l'histoire du droit.

Un échange de vues entre les membres présents de la Faculté aboutit à un vote sur cette proposition, prise en considération mais sans succès, aucun d'eux ne l'appuie, ni ne la repousse.

Cela n'empêche, comme l'interprète M. le Doyen, qu'il se charge d'informer amicalement M. Desjard, dans l'enseignement de ce département chargé, des vœux de la Faculté en faveur d'un chapitre additionnel consacré spécialement aux notions sociales de l'histoire du droit.

docteur philos. Dumont

M. Dumont, candidat au doctorat en philosophie, propose pour examen le dernier semestre de janvier. La Faculté s'accorde.

Comme sujet thèse il annonce une "Etude sur Nicolas de Beigelius et la néo-scholastique - son époque" (XVIII^e s.).

Beigelius est un vicaire qui fut pasteur de l'académie de Berlin et composa des ouvrages philosophiques d'un grand talent d'exposition. La Faculté approuve ce sujet et conseille au candidat de renoncer à son sujet, qui paraît trop vaste.

Elle accorde l'exemption des droits d'inscription à M. Rheinwald étudiant.

La séance s'élève à 5 heures

Le secrétaire

Bernard Bowier

Séance du mercredi 13 novembre 1901 à 4 heures.

Présidence de M. Adrien Naville, doyen.

Présents: M. M. les Prof. Borgeaud, Bernard Bowier, De Cise, March, Ritter, Jätz

ordre du jour: Exemption de finances; - Prix Heutsch; - Legs Schwitzguebel; - Equivalence Weber; - liste des jurés; - congrès d'histoire à Rome.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le Doyen a reçu avis que le conseil d'Etat a renouvelé pour trois années

Chaire d'Hist. des Religions.

la nomination de M. Paul Oetramare à la chaire extraordinaire d'Histoire des Religions.

M. Lutoslawsky, qui a été autorisé à faire un cours de privat-docent, le commencera le 16 novembre, à 6 heures.

La législation comparée pour les candidats à la licence 3^e et 4^e.

M. le Doyen communique une lettre de M. Paul Morand, qui donne des éclaircissements sur le programme de son cours de législation comparée. Ce cours débute par une introduction sur les sources du droit. Conformément aux vœux de la commission d'enseignement des sciences sociales, il s'agit de notions historiques comparées. L'enseignement, qui sera à la fois historique, philosophique et pratique, concernera donc aux candidats à la lic. sociale.

Appareil à projections.

M. Pierre Bover a remis à M. le Doyen la seconde rédaction de sa thèse. La société académique, sur la demande de M. Edouard Naville, a donné à l'université un ~~appareil~~ ^{appareil} à projections lumineuses, qui pourra être utilisé, à côté du cours d'archéologie, par tous les professeurs.

dispense des droits d'inscription. Bützberger, Stoffer, Wilmsch, Cantier, Chemaz, Marti, Savigny, Sidler

La Faculté accorde la dispense des droits d'inscription à M. M. Bützberger, Stoffer, Wilmsch, Cantier, Chemaz, Marti, Savigny et Sidler, étudiants, et éventuellement à Mlle Wesler, étudiante.

Jurés d'examen.

La liste des jurés ^{pour les} ~~des~~ examens donne lieu à une discussion sur l'opportunité d'y ~~insérer~~ ^{insérer} tous les professeurs de la Faculté. mais, sur les représentations de M. le Doyen, cette idée est écartée.

Durc concours Heubach

La Faculté doit nommer les membres du jury par le prix Heubach. Deux recueils de poésies ont été présentés, l'un par M. Rheinwald et M. Alois Blandel. Le jury sera composé de M. M. E. Murt, F. de Saussure et Edouard Tavan; membre suppléant: M. A. De Baze.

Bibliothèque

Les revenus du legs Schwitzkebel s'élèvent à ^{environ} 200 fr. M. le Bibliothécaire propose d'allouer à la ~~bibliothèque~~ ^{bibliothèque} Philologie grecque. M. le Prof. Nicole présenterait une liste à la commission.

Sur l'emploi annuel de ces revenus la Faculté décide qu'elle désignera chaque année à quelle branche d'études ils seront affectés. La proposition de M. le Bibliothécaire par la présente année est adoptée.

Congrès d'histoire: Rome

Un congrès des sciences historiques et annexes pour les années 1902 à Rome. Le conseil fédéral, qui a été invité à y envoyer des délégués, prie l'université de désigner ses représentants. M. le Doyen communiquera au Bureau le vœu que forme la Faculté de fournir ses représentants, si l'université décide d'en envoyer.

Equivalence Weber

Mlle Frémanie Weber demande à être immatriculée. Elle présente le diplôme de l'école de commerce de Soleure et le livret d'étudiante immatriculée à Berne pendant 4 semestres. Elle a fait à Berne des travaux de Dérivée. Prenant en considération l'ensemble de ces documents, la Faculté

Equivalence Jelleger

candidat Ferrière (lic. soc.)

accorde l'immatriculation. Mais elle le refuse à l'unanimité à Melle Jelleger qui présentait par obtenir le diplôme de classe de français par étrangers de l'école sup. de jeunes filles, 1901. M. le Doyen fait connaître une lettre de M. le Dr. Ferrière, puis lui a demandé si son fils, qui est atteint de surdité, obtiendrait des facilités pour subir les épreuves de la licence de sciences sociales, qu'il prépare d'abord en Allemagne. Les professeurs présents ont d'avis qu'il faudra dans les prochaines interrogations, tenir compte de cette infirmité du candidat et faire le mieux possible pour lui faciliter. Mais il n'y a pas lieu de le dispenser de l'obligation des inscriptions.

Séance levée à 5 1/2 heures.

Le secrétaire

Bernard Bawier

Séance du 14 décembre 1901, à 4 1/2 h.

Présidence de M. Adrien Naville, Doyen

Présents: M. M. les Prof. Bernard Bawier, De Rue, de Jirad, Muret, Oltamare, Edouard Naville, Jötter, Seik.

ordre du jour: Réflexion du Séminaire de fr. mod. - Thèse Vellay...
Equivalence, Bawier et Jounali...
Doctorat Dumont. - Programmes détaillés des licences.

Lecture du procès verbal, puis est adopté.

L'examen préliminaire de français des candidats à la lic. 3^e de soc. aux lieu, sous la présidence de M. J. Duproix, le 13 décembre.

M. le Doyen annonce que M. Rosen, candidat au doctorat de lettres, a été appelé de Wesleyan College à l'univ. de Princeton (E.U.) comme professeur.

Einothi (Turin) candidat Econ. politique.

M. Einothi, pres. doc. à l'univ. de Turin, qui a envoyé des publications, s'annonce comme candidat probable à la chaire d'Econ. politique.

Dans une lettre du 11 déc. M. le Président du Département a annoncé à M. le Doyen qu'il allait s'occuper de l'enseignement de sciences sociales.

doctorat Vellay
thèse refusée.

M. Vellay, lic. 3^e lettres de philosophie, a envoyé le ms d'une thèse de doctorat sur le culte et le fétichisme d'Adonis Thamy dans l'orient antique. Par examinateur, la faculté avait désigné M. M. Ad. Naville, Oltamare et Seik. M. Oltamare rapporte. Les relégués sont d'accord pour refuser à ce travail le caractère d'une recherche personnelle et scientifique. Le travail n'a pas de démonstration, mais de longues descriptions, de répétition, et un style redondant. L'auteur ignore de plus la partie de l'hist. orientale antique et même connaît insuffisamment la litt. classique. De fait, il s'agit d'un travail de copie et non d'un travail en

concentrant ses recherches sur le monde gréco-latin, puis il étudiait
la inscriptions des monuments.

Sur la proposition des délégués, le fac. décide que le travail de M.
Vellay lui sera renvoyé par être renvoyé à l'indication.

La faculté approuve le règlement des séminaires de français mo-
derne, tel qu'il a été renvoyé par la commission des séminaires par
le remettre au conseil d'état dont l'approbation avait été donnée
en 1893 par deux ans. L'administrateur a donné lecture des
articles (I, 2, 4; II, 2; III, 1; IV, 5; V, 1; VI, 2, 3) modifiés. (qui
ont été relevés en détail dans le procès-verbal de la commission des séminaires.
L'administrateur annonce que M. Ch. Seth a accepté de diriger les
cours de vacances de 1902. M. Ledagen l'en remercie au nom de la faculté.
M. Ch. Burnier, licencié en lettres à Neuchâtel, qui a suivi pendant un
semestre de cours à Paris et est actuellement étudiant de l'univ. de Munich
désire présenter à la faculté une thèse de doctorat en lettres sur le sujet:
"L'influence du stoïcisme sur la littérature chrétienne". Il veut bien
poser le prochain semestre d'été à la fac. pour entrer en relation avec les
professeurs.

Après une délibération laquelle M. Seth exprime le regret que le
diplôme de licencié de candidat ne peut n'implique pas d'examen
sur l'histoire, la faculté déclare admettre M. Ch. Burnier au
doctorat en tenant compte de l'ensemble de ses études et de ses travaux
déjà effectués.

Journali candidat lic. soc. M. Hilmy Journali, ingénieur, ancien élève de l'école de médecine à
Constantinople, et qui a depuis été premier secrétaire ^{consulat} ~~ambassade~~
de la légation ottomane à Madrid, puis étudiant au droit de ense. soc. à Jénou
pendant le semestre d'automne se présente à la lic. soc. en octobre 1902
étant dispensé d'épreuves d'histoire de l'hist. des religions.

Il s'est présenté à la session d'octobre 02, mais les dispenses
qui il demande lui ont été refusées. Il aura donc à subir l'examen complet.
Les épreuves de doctorat de M. Dumont sont fixées aux 18, 19 et 20 janvier
1902. En cas d'absence de M. Jourd, M. Ottomani et Anton Kaville se-
mineront avec M. Paul Meriaud comme juré.

Programmes détaillés et M. Ledagen consulte la faculté sur l'opportunité de réviser le
règlement, licences - par laquelle forme le programme détaillé d'examen de licence, tant
que l'organisation nouvelle de l'enseignement des soc. sociales n'est pas fixée.
M. Lillard estime qu'il ne peut réviser le programme de la lic. soc.
tel quel, ni rien publier qui engage le futur professeur de con. politique.
M. M. Seth et Ottomani souhaitent qu'on révisât le programme en
petit nombre en y faisant figurer la modification de l'abus.

Règlement Séminaire f. mod.

doctorat Burnier

Journali candidat lic. soc.
de la légation

doctorat Dumont

Programmes détaillés et
règlement, licences

commission du programme
de licence $\S$ Lett.

M. Muret proposait que l'on résumât le programme de la licence sociale, que l'on en séparât celui de la licence $\S$ Lett. pour le réviser. Si l'on ne pouvait résumer le programme de la licence soc. aurait à remettre aux candidats le programme de la licence $\S$ Lett. - M. le Doyen avait proposé à informer le Département de la situation, en lui faisant remarquer l'insuffisance de résumer le programme $\S$ Lett. de la licence sociale.

Cette proposition a été adoptée.

Quant au programme de la licence $\S$ Lett., la faculté décide de le réviser avant le résumé, et nomme, par lui fait, proposition, une commission composée de M. le Doyen, M. M. Ostramar, et de M. Seltz.

Ordre du jour à 6 h.

Le Secrétaire

Bernard Bawier

Séance du Samedi 11 janvier 1902, à 5 heures

Présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. J. Prof. Borgeaud, Bernard Bawier, De Cane, Duproix, de Girard, Muret, Nicole, Ostramar, Pedard, Ritter, Seltz.

Ordre du jour: Prix Heutsch - Congé de M. Gourd - Programme et horaires du semestre d'été.

Lecture du procès-verbal qui a été adopté.

M. le Doyen fait circuler le tableau des heures du dernier semestre d'été et invite les membres de la faculté à signaler les changements qu'ils y croient apporter pour le prochain semestre d'été.

M. De Cane a accepté de remplir, en même temps que celle de Bibliothécaire, la fonction de trésorier de la Bibliothèque, jusqu'à ce qu'elle soit remplie par le Doyen.

M. le Doyen communique le circulaire de la Commission parlementaire norvégienne par le prix Nobel de la paix, qui invite certaines catégories de professeurs à proposer des noms.

Rapport du jury Heutsch

M. de Jausure rapporte au nom du jury du concours Heutsch. Deux cahiers de vers ont été présentés, par M. M. Albert Rheinwald et Alois Blendel. Le premier compte plus de cent pages, le second une vingtaine. Le jury propose de ^{décerner} un premier accessit de 200 fr. aux deux candidats, soit à chacun la somme de fr. 150. Le premier accessit, par le titre général de "de l'âme intérieure", se compose de poésies et par les poésies de chaque livre, s'efforce de donner une unité à des poésies, tandis

puce celle du regard demeurent détachées. Le graphy de pensée et d'effort, de qualité de moraliste dans Heinewald ; plus de talent poétique, de sagesse et de grâce juvénile dans Blandel. L'artiste, celui qui sera peut-être poète un jour, est Blandel. Heinewald fera mieux d' quitter le vers par l'ode, où sa aptitude de critique et de penseur sera plus à l'aise. Par ces qualités différentes les mérites de deux recueils se balancent aux yeux du jury, tandis que ni l'un ni l'autre ne sont à la hauteur d'un prix.

Après quelques réflexions des membres de la Faculté qui s'accordent à louer l'intérêt du rapport du jury, ses conclusions sont adoptées.

Congès Gourd

Une délibération est ensuite ouverte sur les propositions du M. Dagen présente de la part M. Gourd quant à son enseignement pendant le semestre d'été. Par les derniers mois du présent semestre, M. Gourd a été visité par son médecin, mais sa santé s'est beaucoup améliorée, à demander une prolongation de congé. La Faculté se déclare d'accord et ne demande point qu'il soit remplacé. M. le Dagen expose les ressources offertes aux étudiants en fait d'enseignement philosophique, et les moyens par lesquels les candidats aux licences de suppléer à l'absence d'un cours d'hist. de la philosophie. La Faculté ne demande pas davantage que M. Gourd, quand il reprendra ses cours pendant le semestre d'été, change rien au nombre et à la répartition des heures de son enseignement.

Commission programmes lic.

Les professeurs présents annoncent leurs programmes d'été qui sont adoptés. M. le Dagen, ~~président~~ ^{un} nom de la commission de révision du Règlement de la licence de Lettres, ~~présent~~ qui a tenu deux séances, demande à la Faculté de lui adjoindre un quatrième membre qui y représenterait plus spécialement ^{la philologie} ~~la philologie~~ ^{la philologie} moderne.

Cours Combethera

La Faculté nomme M. Bernard Bouvier membre de la commission. M. Combethera, qui annonce au programme de la Fac. de Droit un cours de 3 heures d'introduction à la science du droit, demande qu'il soit inscrit également au programme de la Faculté de Lettres et de Sciences sociales. Cette demande est approuvée par 7 voix contre 4.

Choix des auteurs de licence classique

Les candidats à la licence de Lettres, Portier et F. Aubert se sont annoncés par la voie de professeurs. Après délibération, la Faculté décide qu'ils auront à soumettre directement aux professeurs interrogés leurs choix d'auteurs grecs et latins.

Congrès de l'enseignement social

M. de Fijard a assisté, à Paris, à une séance de la Commission internationale de l'enseignement social, dans laquelle a été soulevée la question du lieu de réunion du prochain Congrès, en 1903, et proposé à Genève. M. de Fijard voudrait que le programme de nos cours fut affiché dans

deux écoles litt. des sciences sociales à Paris.

M. le Doyen soumettra ^{éventuellement} au Bureau l'état d'avancement de nos programmes, et la Faculté décide de renvoyer à une prochaine séance la fixation du cours de l'enseignement social.

conférence Brunetière

M. le Doyen rappelle que M. Ferdinand Brunetière a fait le 18 décembre, dans notre Faculté et d'ailleurs à ses étudiants, une conférence sur la méthode de la critique littéraire, qui a été fort appréciée.

Séance levée à 7 heures.

Le Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du lundi 20 janvier 1902, à 4 heures

Sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents : M. M. les Prof. Borgeaud, Bernard Bouvier, le Chevalier de Jérad Duproix, Paul Morand, Muret, Nicole, Oltmanns, Pedard, Ritter, Sätz, Warin.

Ordre du jour : Programmes des semestres d'été -- Préavis sur le projet du Département relatif à l'enseignement social.

Lecture du procès verbal, qui est adopté.

M. le Doyen annonce que la Faculté compte dans le présent semestre 135 étudiants et 172 auditeurs.

Le Bureau a décidé d'attirer de nouveau l'attention du Département sur la nécessité d'augmenter le personnel d'administration universitaire.

cartes murales

La Faculté a reçu du Département une nouvelle carte murale de la Suisse ; et de la Société académique, sur la demande de M. de Claparède, une seconde carte de la péninsule des Balkans.

Les professeurs ont été invités à préparer ~~leurs~~ listes de ~~livres~~ propositions d'achat pour la bibliothèque. La commission se réunira en mai.

Programmes de cours

La Fac. entend lecture des programmes non encore annoncés pour le semestre d'été : Programmes des privat-docents. Par l'économie politique, le programme général reproduit les indications vagues et anonymes du précédent semestre.

Projet de création de chaires et de réorganisation de l'enseignement social

M. le Doyen donne lecture du projet d'organisation de l'enseignement des sciences sociales, qui a été soumis par le Département au conseil des deux Facultés de droit et de lettres. M. le Doyen et M. M. le Doyen, informés de l'opposition du chef de Département de soumettre ce projet au conseil de la Faculté de lettres, lui a rappelé que précédemment il était négoté.

Les propositions du Département que M. le Doyen a fait imprimer et

distribuer aux professeurs, s'accordent en partie avec les conclusions du rapport présenté le 16 mars 1901 par la commission mixte de l'enseignement social. M. le Doyen établit clairement dans quelle mesure ces conclusions sont satisfaisantes, à savoir par la distinction entre deux chaires, d'une nouvelle, de l'enseignement auparavant réuni d'économie politique, de statistique et de finances. Quant aux chaires nouvelles de géographie économique et sociale et de législation industrielle, elles sont proposées sans avoir été l'objet d'un vœu de la faculté.

M. Merlaud, d'après les entretiens qu'il a eus avec le chef du Département avant d'avoir la présentation du rapport de la commission mixte, estime qu'il décide ultérieurement volontiers de la proposition de la faculté et cherchera à s'y accommoder. L'argument qui prime tous les autres, est celui de l'accroissement des moyens de travail, des livres, et de l'élargissement de l'enseignement de conférences, qui tient la première place dans le vœu des réformes proposées par la commission mixte. Il faut prévoir en effet l'opposition que ferait le grand conseil à ces dépenses nécessaires une fois qu'il aurait consacré la création de nouvelles chaires.

M. Desjard communique à son tour l'impression qu'il lui a laissée une conversation qu'il a eue aujourd'hui même avec le conseiller d'Etat. Celui-ci paraît prêt à constituer, en une chaire importante, de l'enseignement social historique, et à renoncer d'ailleurs à une chaire spéciale de législation industrielle.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Wuarin, député d'Angoulême par ses leçons aux deux premières heures de la séance. M. Wuarin conseille d'accepter la proposition finale du Département. Il voudrait qu'un programme de la chaire de finances fut ajouté à l'enseignement des assurances. Il désire enfin, en ce qui concerne sa propre chaire qu'elle soit ou consacrée à une nouvelle, ou déchargée d'un des systèmes politiques, soit de la sociologie.

M. De Rue insiste sur le danger qu'il y aurait à favoriser la création de chaires à l'endurance. La faculté devrait affirmer à nouveau qu'elle se développe par les conférences et les travaux de travail scientifique qui importe surtout. Il souhaiterait que le grand conseil ne fit que renvoyer la conclusion du rapport de la commission mixte, sans approuver la création d'une chaire de géographie seulement économique et sociale, ni d'une chaire de législation comparée. La conséquence inévitable et d'ailleurs désirable de l'institution de ces deux autres nouvelles chaires serait le divorce entre la lettre et les sciences sociales. M. De Rue approuverait enfin le renvoi du syst. politique des systèmes sociaux en une seule chaire. Dans ces conditions, il accepterait les propositions 1, 2 et 5 du projet du Département.

M. Bernard Bauer propose de distinguer en deux votes le vœu sur plusieurs membres de la faculté s'agissant relatif aux conférences et à l'achat de livres,

et le préavis sur les propositions du Département. Mais, cette motion d'ordre est écartée.

M. Bedard voulait qu'on fit un accueil encourageant à ces propositions, en particulier à l'idée de créer une chaire de géographie économique et sociale. C'est ainsi exprimé par M. Octamare qui voit dans l'enseignement de la géographie et de la biogéographie un facteur important de l'enseignement social. Les matières d'un cours de législation comparée ressortissent au programme de la Faculté de Droit. De ne faut pas oublier que pour constituer une école, une Faculté de sciences sociales, telles qu'il en existe à Paris et à Bruxelles, il nous faut des crédits considérables. Et tandis que nous augmentons, sans pouvoir le faire complètement, cet enseignement social, nous diminuons les sources de l'enseignement qui existent déjà. M. Octamare votait un préavis défavorable à la 4^e et favorable à la 3^e proposition.

M. Nicole rappelle que la Faculté avait positivement écarté le vœu de la commission mixte relatif à une chaire de géographie sociale. Le redoute d'ailleurs de voir détourner des crédits nouvelles des crédits réservés à la bibliothèque.

M. Meniaud rappelle le projet du Conseil administratif d'allouer à l'entretien d'une collection de la ville et appartenant à la Bibl. publique par une somme équivalente à son crédit actuel (16000 fr.) le revenu de maisons ouvrières à construire. Mais M. Jetté fait observer que cette promesse est tout à fait incertaine. Avant qu'elles ne rapportent il faut que les maisons ouvrières soient construites et occupées par des locataires solvables.

Sur la proposition 4^e du Département concernant la législation ouvrière, M. Meniaud entendait sous ce titre deux catégories de questions : l'une qui constituent la législation ouvrière, en particulier celles relatives au chômage, aux grèves ; et celles, plus généralement juridiques qui se rapportent aux brevets. Les uns et les autres peuvent être rattachés à des chaires déjà existantes. C'est ainsi de M. le Doyen de la Faculté de Droit. L'enseignement de la géographie demeure secondaire. Il peut être confié à un privat-docent.

Pour M. Bogaard, l'intérêt supérieur de l'université c'est qu'aucune chaire nouvelle ne soit créée sans qu'on augmente en même temps le travail. C'est ainsi que procèdent les universités qui se développent. Accomplissons d'abord l'essentiel, qui est d'organiser les conférences et de constituer une bibliothèque suffisante. Ensuite, en même temps, sur la nécessité d'augmenter le personnel de service en proportion de l'augmentation actuelle des professeurs et des étudiants. Quant au projet du Département, l'article

4 ensuite la Faculté de Droit. c'est Mayla Faculté de Droit que l'université de
Berne vient de s'enrichir d'une chaire de législation industrielle, confiée à M.
Förster, qui y traitera surtout les questions de garanties et de chemins de fer.
M. Muret appuie tout ceci a été dit sur le droit des choses déjà
suffisant à être appuyées de bases scientifiques croissantes. à ces yeux,
l'organisation de conférences et d'affaires intérieures. La Faculté a d'ailleurs
créé déjà et des notes initiales de conférences et un enseignement
en séminaire important. Dans le même département, M. Muret
correspond à l'article 1 le mot : le professeur aurait la liberté de
choisir et... qu'il va de soi - en : le prof. aurait la possibilité de choisir et.
à l'article 2, il détacherait la statistique de Finance, par la faire
entrer dans la sociologie. Il approuverait la constitution d'une
chaire solide et complète d'histoire économique. Il renverrait au
programme de la Fac. de Droit ce qui concerne la législation industrielle.
Quant à la géographie, c'est ainsi qu'il choisit bien d'un enseignement
historique qui est un enseignement économique qui manque à la Faculté.
En attendant qu'il puisse l'instituer complète, M. Muret voudrait que
l'on se contentât du cours de privat-docent actuellement fait. Il
propose enfin que la répartition des sciences sociales, d'avec les Lettres
soit organisée un vœu de la Faculté, qui serait insérée, à la façon
de la Faculté de Philosophie allemande, en deux sections distinctes.
M. Bernard Baviez estime qu'il apparaît d'autant plus des
difficultés actuelles en organisant immédiatement des séminaires de
sciences sociales, que l'avantage serait de pouvoir plus aisément
réclamer des subsides par des livres et surtout de confier l'enseigne-
ment secondaire proposé par le Département. à des privat-docents, rétribués
par le ~~revenu~~ ^{revenu} du séminaire, au lieu de créer des chaires nouvelles. M.
Bernard Baviez voterait par le renvoi de l'article 4 au programme
de la Fac. de Droit ; par l'approbation de l'article 3 ; par la
constitution de l'enseignement historique en une chaire principale,
enfin, quant à l'article 2, il ne consentirait qu'à la création d'une
chaire supplémentaire.

Tandis que M. Boisson se déclare favorable à l'idée d'organiser le séminaire, M. De Rue voit dans un développement excessif de conférences une surcharge pour professeurs et étudiants.

M. Lévy est le chef d'Hist. économique, que présidait l'école française, plus important que celle de géographie économique. Quant à la législation industrielle comparée, elle comprend entre autres tout ce qui concerne la protection du travail. Dans l'enseignement de finances, la première place revient aux finances publiques.

On parle du divorce de science sociales d'avec la faculté de lettres et de l'enseignement d'histoire. La commission mixte a émis de vives objections contre ce divorce. Le diplôme de licence s.c. soc., s'il n'était plus conféré par la faculté de lettres serait moins redouté. M. Nicole propose, la faculté le décide, de renvoyer la discussion à une prochaine séance.

Avant le départ, M. Wuasin qui quitte sa faculté, s'adresse à ses collègues. Il développe les points qu'il avait indiqués dans sa lettre à M. le Doyen. Celui-ci tire de cette première délibération cette première conclusion qu'il faut d'abord présenter au Département le vœu de réserver la première place dans les dépenses nouvelles, à l'achat de livres.

Séance levée à 3^h 1/4 heures.

Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du jeudi 23 janvier 1902, à 2 heures

Sous la présidence de M. Edr. Naville, Doyen.

Présents, M. M. les Prof. Borgeaud, Bernard Bouvier, Decrue, Dupré, de Fitard, Muret, Nicole, Oetramare, Defaux, Leitz, Wuasin et F. Moiraud.

Ordre du jour: Préavis sur l'enseignement social.

Licence Polanska

Mlle Polanska, aspirante à la lic. sociale, a exposé pour les branches suivantes: en philosophie, la morale; en histoire, examen oral, les institutions polit. de la France et de l'étranger. approuvé.

des régents primaires à l'université.

M. Oetramare communique à ses collègues un projet de loi que le Département doit prochainement présenter à la Commission polaire, d'après lequel l'Etat allouerait une augmentation de traitement à ceux des régents primaires qui auraient acquis un grade universitaire, baccalauréat de lettres ou baccalauréat de sciences. M. Oetramare expose les conséquences de ce projet par les diverses facultés, et consulte ses collègues. Tous ceux qui prennent la parole se félicitent comme lui de cette innovation et suggèrent qu'il ne soit proposé soit le remplacement du baccalauréat par le premier examen de la licence, soit la condition de faire, avant le baccalauréat, deux semestres dans la faculté de lettres.

Préavis sur les chaires économiques et sociales.

M. le Doyen ouvre le débat sur l'enseignement social en rendant compte de son entrevue avec le Président du Département. Il en a rapporté l'assurance que le Conseil d'Etat demanderait au

grand conseil un crédit considérable pour l'acquisition de livres, au même temps que la création de chaires.

La délibération qui suit et à laquelle ont pris part la plupart des professeurs présents a porté d'abord sur le programme et l'extension de l'enseignement compris sous le titre de législation industrielle. Selon M. Paul Marraud il s'agit surtout de la protection du travail, des rapports entre ouvriers, employeurs, et entre ouvriers. De vaut mieux ~~parvenir~~ ^{parvenir} négativement sur l'abandon du projet que le renvoyer à la faculté de Droit. à côté de ces chapitres, qui rentrent dans l'économie politique et l'économie sociale, M. Desjardins relève dans la législation industrielle d'autres chapitres, comme les lois sur les fabriques, législation qui varie d'un pays à l'autre, qui relève d'ailleurs juridique. M. Nicole voudrait que le préavis sur cette chaire fut renvoyé à la faculté de Droit. Par M. Borgeaud, ce n'est pas seulement la législation ouvrière qui est en cause, qui peut en effet être comprise dans les cours d'économie politique et d'économie sociale, mais c'est aussi la législation des chemins de fer, d'assurance, etc. etc. rentre dans le programme d'une faculté de Droit. Enfin, M. Marraud présente une proposition relative à l'article 4/ du projet, qui sera transmise plus loin. Personne d'ailleurs n'a demandé la maintenance de la chaire de législ. industr. Par l'article 2/ du projet, ^{créant une} chaire ordinaire de finances et de législation, soit les principales questions financières. M. Oltmanns propose de joindre la statistique à une chaire ordinaire de géographie, tandis que la chaire de finances serait extraordinaire. Mais M. Wuerli combat cette disjonction. M. Marraud ne croit pas que la finance et la statistique puissent être enseignées seulement en conférence d'été, mais comme la plupart des professeurs présents, il estime qu'une chaire extraordinaire serait proportionnée à l'importance de cet enseignement.

Le Département propose dans l'article 3/ de son projet, la création d'une chaire ordinaire de géographie économique et sociale.

M. De Rue, qui, d'une façon générale, redoute la trop rapide augmentation des chaires, et souhaite que la faculté se contente de reproduire dans son préavis les conclusions du rapport de la Commission mixte. Par ce qui concerne en particulier la géographie, ~~qu'il faudrait~~ il vaudrait que la question fût ajournée. La faculté y a-t-elle et intéresse autant que les sciences sociales à cet enseignement à la condition qu'il embrasse la géographie historique et politique. M. Seitz rappelle qu'une chaire de géographie existe dans la plupart des universités allemandes et françaises, et il appuie appuie M. Oltmanns, qui parle en faveur ~~d'une chaire~~ ^{de la} ~~projet~~ ^{projet} Département. M. Desjardins fait remarquer que

la géographie économique fait partie d'un enseignement social supérieur, qui nous manque encore par mégarde au doctorat en sociologie. C'est l'avis de M. Lejay, qui croit que cet enseignement supérieur attirerait de bons candidats. La chaire devrait être ordinaire de ~~géographie~~ ^{compréhension} la géographie historique, qui figure au programme de la licence & lettres. M. Muret s'oppose à l'ajournement. Il faut éviter de passer à la spécialisation des étudiants sans la culture générale et modeste. Avant de créer des chaires, développons logiquement et pratiquement ce qui existe. Une chaire ordinaire et générale de géographie, désirable en principe, si elle était créée principalement, chargerait trop le programme. M. Muret insiste sur le fait que l'on peut attendre, puisque la géographie économique et sociale est enseignée en ^{un cours} ~~par~~ des privat-doeur.

La majorité des membres présents se prononce contre l'article 5 du projet de Département, qui conserve la chaire extraordinaire de systèmes sociaux en leur adjoignant l'histoire d'corporation et d'association de métiers. Cette combinaison paraît singulière, peu scientifique. M. Lejay aimerait mieux intituler la chaire: Histoire de doctrines et d'institutions économiques. Sans insister sur son titre, M. Oltramare voudrait que cette chaire fût maintenant extraordinaire, tandis que M. Wuarin propose l'institution d'une chaire ordinaire d'histoire économique. C'est également l'avis de M. M. Morand de Crue, Muret, Bernard Bowier. M. Muret propose la dénomination: Histoire économique (doctrines, institutions et faits).

Pour la chaire de sociologie et de systèmes sociaux, à laquelle le projet de Département propose de ne rien changer, M. Oltramare voudrait que l'on propose de l'augmenter d'une heure par semaine. M. Muret estime que ^{le} ~~des~~ systèmes politiques rentrent dans le domaine de l'histoire, non de la sociologie; il voudrait voir cet enseignement rattaché au droit constitutionnel comparé. M. Wuarin rétorque ce qu'il avait dit dans sa lettre: ma chaire est trop chargée. J'accepte volontiers d'être déchargé de systèmes politiques, j'en aurais d'une heure.

La préoccupation de remettre au premier plan l'acquisition de livres et l'organisation d'un service de bibliothèque ~~et de semi-~~naire, sur laquelle M. Ch. Borgeaud insiste énergiquement, a donné lieu à diverses propositions. Celle de M. Borgeaud d'abord.

publ. lui a La Fac. de l. et de l. soc. ayant pris connaissance des projets de création de chaires, par le dép. des instr. ^{publ.} ~~publ.~~, et heureux de constater son désir d'augmenter les sources dont elle dispose. Elle formule le vœu qu'en soumettant au frd conseil des propositions de créations nouvelles, le conseil d'Etat mette en première ligne un crédit annuel important pour le développement de instruments de travail indispensables à l'enseignement supérieur. Elle estime que sans ce développement, qui doit porter sur une augmentation considérable des allocations de l'Etat à la Bibt. publique et sur l'organisation de Bibt. publiques de Fac. en véritables laboratoires, accessibles aux étudiants et reliés à la Bibt. publ. par un service spécial, la création de chaires nouvelles ne serait pas désirable.

A ce jour, dans la réorganisation actuelle, il faut choisir entre le développement des instruments de travail et la création de nouvelles chaires. C'est là que sera le grand conseil. on peut établir des chiffres; les chaires peuvent coûter 20 000 fr. par an; il faut ~~maintenir~~ ^{couvrir} la dépense nécessaire à l'échelle d'élèves, l'installation d'une salle de travail et d'un personnel servant et la rétribution d'un enseignement de conférences, à 20 à 30 000 francs par an. On ne peut espérer du grand conseil un crédit annuel supérieur et c'est à cet emploi que le préavis de la faculté doit le destiner.

M. Paul Moniaud, partant de la même idée, proposerait que le préavis fut conditionnel, c.à.d. subordonné à la condition que le conseil d'Etat avancerait de maintenant et demanderait comme inséparable de la création des chaires, un crédit annuel de 20 000 fr. pour instruments de travail, conférences et service des étudiants.

M. Bernard Bouvier reprend la proposition qu'il avait déjà présentée, d'instituer dès le prochain semestre, avec son administrateur et son Commission directrice, le séminaire de sciences sociales. Son programme comprendrait la conférence qui préparait déjà à la licence sociale. La législation industrielle et la géographie ^{comme le système politique} économique y être enseignés sous forme de conférences. Au lieu de créer des chaires nouvelles, le séminaire ~~représenterait~~, en les agrégeant au corps enseignant, ferait à quelques privat-doeurs une situation supérieure à celle qu'ils occupent actuellement. Le séminaire préparerait l'institution d'une section de sciences sociales ayant sa vie propre et engloberait en même temps que la déparation d'avec les lettres, qui serait actuellement dispersée, ne s'accomplirait trop tôt. Enfin le séminaire une fois organisé et avancé au programme serait plus fort par réclamer une salle ~~spéciale~~, des instruments de travail et un service spécial.

Cette idée, en général approuvée, est écartée de la présente discussion, qui doit aboutir, comme M. le Doyen le réclame, à un préavis précis sur les articles du projet du Département, auquel la faculté pourra faire un exposé des motifs. Ce préavis posera devant le Sénat. Il faut donc éviter d'y introduire de nouveaux éléments de discussion. L'exposé des motifs sera transmis directement au Département.

La discussion s'engage sur la nature et l'application de l'exposé des motifs. M. Bogaud voudrait qu'il embrassât toute la question de l'enseignement social et n'embrassât seulement les articles du projet. La faculté doit s'être prononcée assez complètement.

ment par fournir des arguments aux députés du conseil
qui voudraient défendre ces idées. -- Selon M. Muret elle que,
l'exposé de motifs devrait insister sur le négatif de développer ce
qui existe et de s'en tenir aux conclusions du rapport de la Commission
mixte. -- M. Leitz propose que la Faculté charge une délégation
d'exposer au Département les résultats de ses délibé-
rations, on aura sur le projet de création de chaires et de cours.
M. Moniaud appuie cette proposition. Il y aurait un grand avantage
à ce que la Faculté et le Département se misent d'accord avant de
provoquer un préavis du conseil et un vote du conseil. Il croit
cet accord possible.

Sur la proposition de M. Muret, la Faculté passe à la discussion
générale et déclare close et la Faculté passe au vote sur les
propositions faites à propos de chaque article du projet. Elle discutera
ensuite l'exposé de motifs.

1° La chaire actuelle d'économie
politique serait déchargée du cours
de finances et de celui de statistique.
L'enseignement de l'économie politique
comprendrait un cours élémentaire, donné
en outre chaque année, et un cours supé-
rieur dans lequel le professeur aurait
la liberté de varier les sujets et d'adapter
les questions actuelles.

Le premier article du projet concerne la chaire d'économie politique.
L'amendement de M. Muret, qui ^{remplace} ~~celui-ci~~ la phrase : "un cours supérieur
dans lequel le professeur aurait la liberté de varier les sujets", par
celle-ci : "un cours supérieur dans lequel il serait possible au professeur
de varier les sujets" est adopté.

La Faculté vote ensuite en faveur du préavis favorable à cet article.
Le Département propose : "2° L'enseignement de finances publiques, de
finances privées et de la statistique formerait une chaire ordinaire nou-
velle, indépendante de celle d'économie politique".

M. Oltramare avait proposé que des chaires 2° et 3° (géographie économique)
une seulement fût ordinaire et qu'à celle-ci fût rattachée la statistique. mais
il retire sa proposition devant l'amendement de M. Bernard Bouvier, d'après
lequel la chaire de finances et statistique serait seulement extraordinaire.
Cet amendement est adopté.

La Faculté donne un préavis favorable à la création d'une chaire
extraordinaire de finances publiques et privées et de statistique.

Projet du Département : "3° Il serait créé une chaire ordinaire de géographie
économique et sociale."

M. De Crous propose l'ajournement. L'ajournement est repoussé.

M. Le Dagen propose l'amendement : "une chaire ordinaire de
géographie politique, historique et économique".

Cet amendement est adopté.

La Faculté donne un préavis favorable à la création d'une chaire
ordinaire de géographie politique, historique et économique.

Projet du Département : "4° Il serait créé une chaire extraordinaire

de législation industrielle".

M. Meriaud présente la proposition suivante, qui est adoptée: "La Faculté des Lettres, des Sciences sociales donne un avis défavorable à la création d'une chaire de législation industrielle. Ceci dans cette matière n'est pas purement juridique, et compris dans l'enseignement des grandes chaires existantes ou indiquées dans le projet. En faire l'objet d'une chaire spéciale serait dans un véritable luxe". La Faculté donne donc un avis défavorable à la création d'une chaire de législation industrielle.

Projet du Département: "57 à la chaire extraordinaire de systèmes sociaux soit ajoutée l'histoire des corporations, des associations, de métiers".

Trois propositions sont en présence: celles de M. Wuarin: "La chaire existante de systèmes sociaux serait transférée en une chaire ordinaire d'histoire économique (doctrines, institutions, faits)"; - celle de M. Oltramare: "La chaire existante de systèmes sociaux serait transférée en une chaire extraordinaire d'histoire économique (doctr. inst. et faits)"; - celle de M. Seik: "La chaire extraordinaire de systèmes sociaux rentre dans celles et autres chaires de l'enseignement de sciences sociales dont le projet dit qu'elle ne subirait pas de modification".

La proposition de M. Seik est repoussée par 4 voix contre 2.

La proposition de M. Wuarin est acceptée par 4 voix contre 3.

La Faculté donne donc un avis favorable à la création d'une chaire ordinaire d'histoire économique.

Projet du Département: "Les autres chaires de l'enseignement de sciences sociales ne subiront pas de modification".

Deux propositions ont été présentées, par M. M. Muret et Oltramare.

La première consiste à détacher l'enseignement de systèmes politiques de la chaire de sociologie, pour le faire rentrer dans le programme de la chaire de droit comparé. La seconde demanderait qu'une heure d'enseignement de plus fût attribuée à la chaire de sociologie.

Mais la Faculté décide de ne donner aucun avis relatif aux autres chaires que celles visées par le projet.

De sorte à voter sur la proposition de M. Seik, d'après laquelle une délégation serait envoyée à Mr. le Président du Département pour l'informer du résultat du premier débat, et rapporter à la Faculté qui tiendrait séance avant la réunion définitive, et arrêterait son exposé de motifs.

Mr. Muret propose que l'exposé de motifs tel qu'il résulte des délibérations de la Faculté soit immédiatement rédigé par M. le Doyen et joint au préavis de la Faculté avant toute autre séance. La Faculté

voterait immédiatement sur l'ensemble du préavis et le vote serait dérogatif.

La proposition de M. Muret est repoussée.

La proposition de M. Seitz est acceptée. La Faculté compose sa délégation de M. M. Adrien Naville Dagen, P. Moniaud et Seitz.
Séance levée à 6 heures.

Le Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du mardi 28 janvier ¹⁹⁰² à 3 heures

Sous la présidence de M. Adrien Naville Dagen.

Présents: M. M. les Prof. Borgeaud, Bernard Bouvier, De Crous, Daprox, Muret, de Hérard, Muret, Pedard, Seitz, Wertheimer et P. Moniaud.

Ordre du jour: Préavis relatif à l'enseignement social.

Lecture du procès verbal qui est adopté.

M. P. Oltramare se fait excuser pour devoirs professionnels, M. Nicole pour raisons de santé.

Demande Ripper-Notowitsh

Mme Ripper-Notowitsh, aspirante à la licence de sciences sociales, demande que le Sénat supérieurs qui elle a faits jusqu'ici, soit deux semestres à l'univ. de Berlin, comme auditrice, et un semestre à l'univ. de Genève, comme étudiante diplômée en droit, soient reconnus comme équivalents à deux semestres dans une Faculté de Lettres. Accordé.

Préavis sur les chaires économiques et sociales.

M. le Doyen communique le préavis que la Fac. de droit a donné au projet de Département relatif à l'enseignement social. Il donne ensuite lecture d'un projet d'exposé de motifs sur lequel il a rédigé aussitôt après la dernière séance par l'adjoint au préavis de la Faculté sur le même sujet. Ce projet reçoit l'approbation générale et le remerciement de membres de la Faculté. La délégation qui a suivi le rapport d'adéquation sur leur entrée avec le chef de Département, a montré que s'il y avait quelques mots à y ajouter, aucun n'en devrait être supprimé ni modifié.

Le récit de cette entrevue fait par M. le Doyen. M. M. Seitz et Paul Moniaud qui composaient avec lui la délégation l'ont confirmé et complété. Il en résulte que le Président du Département a le désir de se mettre d'accord avec la Faculté; qu'il comprend et adopte le pluspart des arguments sur lesquels s'appuie son préavis et même qu'il se range à ses conclusions. C'est seulement sur le caractère

minaire de la chaire de finances qu'il maintient son opinion, moins peut-être à cause des finances que parce qu'il ~~haïssait~~ ^{préférait} une nouvelle ~~on~~ aime par le système instable des chaires extraordinaires. Il a déclaré qu'à sa guise autant que dans l'esprit des délégués il importait de ne pas confier ces enseignements sociaux à d'honnêtes politiques, à d'honnêtes militaires. Il a déclaré aussi qu'il plantait la main dans la poche de la faculté sur la nécessité d'appeler au service des maîtres et des étudiants en sciences sociales des instruments de travail et les moyens nécessaires à l'enseignement des séminaires. M. le Doyen a en effet, dans la lecture d'une lettre que le Président du Département lui a adressée ^{le 27 janvier} en réponse à celle que M. le Doyen lui avait écrite le 17 décembre, avoir reçu sa visite. Par cette lettre il annonce que le conseil d'Etat proposera dans le budget de 1903 une allocation spéciale par l'achat de livres. Mais dans la dernière entrevue avec les délégués il a été plus loin, en acceptant l'idée que le conseil d'Etat pourrait demander un crédit extraordinaire pour cet effet, en même temps qu'il présenterait au grand conseil le projet de création de chaires.

La faculté reconnaît qu'elle a lu, dans la lettre du Doyen Département et dans sa déclaration aux délégués, des garanties sérieuses, ~~elle~~ ne fera donc pas de la question de l'achat de livres l'objet d'un vote spécial, introduit dans l'agenda et qui serait soumis au vote du Sénat, mais elle se contentera d'envoyer au Département pour accompagner ce préavis, l'exposé de motifs rédigé par M. le Doyen. Une seule phrase y sera ajoutée, par vote si on votait ce préavis, après le rapport qui lui a été fait de la déclaration portée au Président, la faculté ne croit pas être infidèle aux engagements de mémoire de la commission mixte ^{elle} qu'elle a approuvés en mars 1901.

La faculté est appelée à voter sur l'ensemble du projet - préavis, conforme aux propositions qu'elle avait adoptées dans la précédente séance de préavis et adoptée ~~à l'unanimité~~ sans opposition.

Avant de se séparer, les membres de la faculté entendent M. Murat porter cette idée que la division de lettres et de sciences sociales en deux sections distinctes, s'impose, et Mr. Girard le combat. Elle pourra faire l'objet d'une proposition à annoncer dans l'acte du jour d'une prochaine séance.

M. le Doyen remercie M. Paul Monod du concours actif qu'il a prêté à la faculté dans les dernières délibérations et démarches auxquelles a donné lieu le projet de Département.

Séance levée à 4 1/2 h.

Le secrétaire

Bernard Bonnier

Séance du mercredi 5 février 1902, à 3 1/2 heures
sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. les Prof. Bogaert, Bernard Bourrier, de Fierck, Seitz, Pedard, Wuarin.

Lecture du procès-verbal, qui est adopté.

chairs économiques et
sociales

M. le Doyen annonce que M. le Président du Département, dans une lettre datée du 1^{er} février a reçu une copie, se référant prêt à se ranger aux vœux que la Faculté fait, lui est présentée sur la création de chairs nouvelles. Il maintient seulement le caractère ordinaire que sa proposition projet d'attribuer à la chaire de finances et statistique.

La Faculté doit se prononcer, avant le vote du Sénat, sur le nombre d'heures qu'elle proposerait au Département d'attribuer à chaque chaire nouvelle. Elle entend sur ce point des propositions de M. le Doyen et les adopte sous la forme suivante, qui sera inscrite dans le procès-verbal de motifs: M. le Doyen accompagnera l'énoncé de sa proposition définitive: la chaire d'économie politique compterait dix heures de cours et conférences; la chaire de finances et de statistique, trois heures de cours et conférences; la chaire de géographie politique, historique et économique, quatre heures de cours et conférences; la chaire d'histoire économique, quatre heures de cours et conférences.

Programme de l'enseignement
de classification des sciences.

M. Adrien Naville informe la Faculté de son intention de modifier le programme de son enseignement, éventuellement de la prochaine session, en divisant son cours en deux parties, soit: 1/ la classification générale des sciences; 2/ le système des sciences relatives à l'économie sociale.
Séance levée à 4 heures.

Secrétaire

Bernard Bourrier

Séance du samedi 1^{er} Mars 1902, à 5 heures

sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. les Prof. Bernard Bourrier, Muck, Seitz, Pedard, Wuarin.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

doctorat Dumont

M. le Doyen annonce que M. Dumont, postulant à Entailod, candidat au doctorat en philosophie, a passé avec succès les épreuves de l'examen préliminaire. Il a été déclaré admis à présenter sa thèse.

licence Weyler

Mlle Weyler, candidate à la licence de lettres, a subi au collège deux examens complémentaires de latin et d'allemand que la Faculté lui avait imposés. La moyenne 3,12 (2 1/2 + 3 3/4) inférieure au minimum 3 1/2 que le Collège exige pour la maturité. La Faculté

causine de l'avis donné par M. le Doyen à Mlle Wessler, que ce résultat était insuffisant, qu'elle ne serait pas admise à la licence avant un nouvel examen relatif à l'allemand.

M. le Doyen présente le tableau des jours et heures d'examen pour la prochaine session de Mars.

licence Meylan

Il donne lecture d'une lettre de M. Meylan, candidat à l'examen spécial de la licence à lettres modernes, qui a passé le I^{er} examen en 1894, en vue de la licence classique. Il avait des épreuves complémentaires à subir, qui ne figuraient pas alors dans le I^{er} examen, soit une en grec (explication de texte ou littérature) et une version latine. M. Meylan demande à faire ces deux examens en Mars, pour représenter au II^o examen en juillet.

M. le Doyen consulte la Faculté: 1/ sur l'opportunité et la nature de ces épreuves complémentaires; 2/ sur leur mode d'appréciation; 3/ sur leur date. Après un entretien entre les professeurs présents, la Faculté décide: 1/ que M. Meylan aura à subir une seule épreuve complémentaire, soit celle de grec; 2/ que cet examen pourra avoir lieu dans la session de Mars, conformément au vœu de M. Meylan; 3/ que cette épreuve sera pas jugée isolément, ce qui lui donnerait un caractère éliminatoire, mais entrera dans l'appréciation générale du II^o examen, qui aura lieu en juillet.

demande Pasmanik
à enseigner comme privat-
docteur.

Mme Pasmanik, doct. en philosophie de l'univ. de Berne, ancienne étudiante en sciences sociales de notre Faculté () demande l'autorisation de faire un cours comme privat-docent en sciences sociales. Sa demande est appuyée d'un certificat de quatre semestres d'études régulières dans les matières de sciences économiques de Berne, de sa thèse de doctorat: Alfred Fouillée's psychischer Monismus et d'une dissertation manuscrite qu'elle soumet à la Faculté: "Esquisse historique du problème méthodologique en économie politique".

Sur la proposition de M. Bernard Bouvier, la Faculté décide qu'une commission, composée de M. M. De Férard, ancien maître et Wuerin, prendra connaissance de ce travail et, si elle l'estime suffisant, proposera de forme par laquelle Mme Pasmanik serait invitée à en soutenir devant elle les conclusions. La séance levée à 6^h 1/4 heures.

Recevoit
Bernard Bouvier

Séance du lundi 17 mars 1902 à 10 heures.

Présidence de M. Adrien Naville Doyen.

Présents: M. M. le Prof. Bernard Bourcier, De Gué, Duproix, De Jéard, Muret, Ottomare, Lich, Wuarin et Paul Morand

Ordre du jour: Censure et remplacement de M. Jourd. Règlement et programme de licence 3 lettres.

Lecture du procès verbal, puis est adoptée.

M. le Doyen rend compte à la Faculté de sa dernière entrevue avec M. le Préfet de Département qui s'est décidé à faire sans plus tarder les nominations aux chaires de Sciences sociales. La commission du Grand Conseil a déclaré reconnaître l'importance pour les nouveaux enseignements et ceux déjà existants de l'admettre livres. Ce sera aux corps constitués, une fois ces enseignements parvenus, à présenter des demandes.

Remplacement Jourd

M. le Doyen expose le résultat de ses entretiens avec M. Jourd. Celui-ci est souffrant, quoique son état de santé soit beaucoup meilleur, de céder aux instances de ses collègues et de présenter encore un semestre de censure. Pour éviter de faire appel à un remplaçant hors de la Faculté pour assurer le cours d'Histoire de la philosophie qui ne saurait être suspendu plus longtemps, M. le Doyen a proposé à M. Jourd de s'en charger lui-même. M. Jourd a accepté avec empressement cette offre amicale.

Plusieurs membres de la Faculté expriment à M. le Doyen leur gratitude et leur satisfaction de cet arrangement, même au prix de la suspension de son propre cours de Classification de sciences.

La Faculté vote à l'unanimité un vœu favorable aux trois propositions suivantes: 1/ suppression de Sciences philosophiques annoncées par M. Jourd pour le semestre d'été prochain; 2/ remplacement de M. Jourd par M. Adrien Naville dans le cours d'Hist. de la philosophie, à 4 heures par semaine; 3/ suppression pendant ce même semestre des cours annoncés par M. Adrien Naville.

Révision du programme de la licence

La Faculté adopte la révision du règlement des programmes de la licence 3 lettres.

M. le Doyen expose les propositions les plus importantes auxquelles ont abouti les délibérations de la commission et donne lecture d'une lettre de M. Jourd, exprimant

de passer à la séance, qui présente d'objection, à propos de l'art. 3 du 2^e examen de la licence moderne sur lequel la commission de réduire à une seule littérature étrangère l'interrogation jusqu'ici étendue à deux littératures.

Tout en approuvant d'ailleurs ensemble les propositions de la commission et la remerciant d'agréable, M. Muret fait certaines critiques de rédaction. La formule adoptée par tous les examens de "application littéraire et grammaticale" lui paraît d'être un peu. L'art. 3 de la question de critique de l'ère? M. Muret n'est pas satisfait si il y ait une sanction au travail et par lequel le candidat pourrait remplacer le travail en conférence.

M. Bernard Banier annonce qu'il proposera de limiter à une seule région la validité d'un choix de sujet et méthode faits par les candidats. Cette mesure paraît très sévère aux autres membres de la commission, qui voudraient que l'option admise par une région fût valable par la suivante, si le candidat a échoué. Cette option ~~des~~ examens ont paru ^{à M. Muret} ~~une application~~ trop large d'un choix de dissertation française. Dans tous les examens, permet d'ajouter si le candidat est capable d'exprimer des idées générales. Il y a danger à trop généraliser.

M. M. Ostrander, Lutz et Decroix sont d'accord pour réserver l'ordre d'option entre la littérature française et l'histoire.

La discussion générale est close.

La faculté passe à la discussion par articles par l'article 40. Article 40 du projet - la commission. Paragr. 1, adopté.

Paragr. 2, adopté sur la forme proposée par M. Muret: "chaque un des deux examens" au lieu de "de ces" [examens].

Paragr. 3, adopté sur la forme proposée par M. Muret: "Le candidat versera avant chaque examen la somme de 50 fr. qui est réduite de moitié par les bacheliers, s'ils sont de l'université de Genève [de la faculté] en cas d'urgence, la moitié de la somme versée sera rendue".

Séance levée à midi.

Secrétaire:

Bernard Banier

Séance du Vendredi 11 Avril

Sous la présidence de M. Adrien Naville, Doyen de la Faculté.

Présents: Mm. les prof. Borgeaud, Debove, Duproix, Morand, Muret, Nicot, Oltramare, Retard, Ritter, De Saussure, Seitz, Wharrie.

La séance est ouverte à 3^h4.

Vu l'absence du secrétaire de la Faculté, la lecture du procès-verbal de la précédente séance est ajournée.

exemption Rheinwald, Marti.

doctorat Bouet

Les demandes d'exemption de Mm. A. Rheinwald et Marti, pour les cours de Mm. B. Borgeaud, Gourde, Nicot, Oltramare et Seitz, sont agréées par la Faculté.

M. le Doyen informe la Faculté que la commission désignée pour l'examen de la thèse de M. Bouet (Doctorat en lettres) - commission composée de Mm. Adrien Naville, Gourde et Nicot, - après avoir renvoyé à deux reprises au candidat son manuscrit, pour qu'il en améliorât la rédaction, a constaté que l'auteur a fait droit aux observations qui lui avaient été présentées. Il propose en conséquence que l'imprimatur soit accordée. Adopté à l'unanimité.

licencié Debit,
Djéou, Wasilewa.

M. le Doyen annonce qu'à la suite des examens de Mars, M. Jean Debit a obtenu le diplôme de licencié en lettres (ordre de lettres classiques); M. ^{elle} Djéou et Wasilewa, le diplôme de licencié en sciences sociales.

demande Elkan

M. ^{elle} Elkan, qui a obtenu en Allemagne des brevets pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire, et un brevet pour l'enseignement de l'italien, qui de plus a déjà suivi un certain nombre de cours dans la Faculté de lettres de Genève, a l'intention de demander le grade de licencié en lettres modernes. Sur la proposition de M. le Doyen, il est décidé que M. ^{elle} Elkan pourra se présenter aux examens, à condition qu'elle subisse préalablement un examen de latin.

chairs économiques et
sociales.

Chairs de Géographie, d'Economie politique, de Finances et Statistique, d'Histoire économique.

M. le Doyen annonce que le Département de l'Instruction Publique a l'intention de convoquer une commission pour la chair de Géographie, et une autre commission pour les 3 chairs économiques. La Faculté aura par conséquent à désigner un délégué pour chacune de ces commissions.

Il donne ensuite lecture de la liste des candidats pour les divers chairs, et indique sommairement leurs titres et les divers enseignements qu'il a obtenus déjà sur leur compte.

Les candidats pour la chair de Géographie politique, historique, économique, sont: Mm. Rosier, de Claparède, Mantoux.

M. W. Rosier, professeur au Collège et auteur de plusieurs manuels estimés, et M. Arthur de Claparède, D. en droit, et privat-docent à la Faculté de lettres, sont connus de la plupart des membres de la Faculté et n'ont pas besoin d'être spécialement présentés. ^{Paul} M. Mantoux est un agrégé d'histoire et de géographie; il a donné quelques publications relatives à l'histoire, et un chantonnement recommandé par M. Emile Borgeaud.

Se présentent pour la chaire d'Histoire économique Monsieur Eug. de Sérandy et M. Mantoux, et peut-être M. Mélin.

M. Eugène de Sérandy est recommandé à l'attention des membres de la Faculté par l'enseignement qu'il donne depuis plusieurs années avec beaucoup de distinction.

M. Mantoux, déjà connu, semble avoir des titres plus sérieux pour cette chaire que pour celle de Géographie, qu'il professe au même temps.

M. Mélin a pris la candidature à la chaire d'Economie politique; mais il ne semble pas que ses titres et ses travaux le qualifiaient plutôt pour la chaire d'Histoire économique; il est spécialiste d'histoire et de géographie; c'est un socialiste de l'école évolutionniste. Il ne semble pas avoir enseigné jusqu'ici. La candidature est vivement recommandée par MM. Gabriel Monod et L. Herr.

Les candidats pour la chaire extraordinaire de Finance ou Statistique sont:

M. Louis Louis Chapalaz, né en 1834, banquier, ancien consul d'Australie.

M. F.-F. Rogot, né en 1857 - a déjà déposé aucun document à l'appui de sa candidature.

M. le Dr Vellermann, né en 1875, privat-docent à l'Académie de Hambourg, maître à l'Ecole

supérieure de Loche; son travail se compose de quelques articles sur les finances publiques;

il est autrichien mais s'exprime suffisamment bien en français.

M. Winarsky, Dr en Lettres de la faculté de Bâle, né en 1865, depuis bien des années privat-docent à Fribourg où il a enseigné avec succès les Finances; auteur d'articles nombreux;

C'est un savant consciencieux, qui malheureusement parle difficilement le français.

Chaire ordinaire d'Economie Politique. Les candidats sont MM. Junot, Rogot, Mélin, Sayous, Bertolini, Enaudi, Hilhand, Winarski.

M. Junot, né en 1865, professeur à l'Académie de Hambourg, où il enseigne la Statistique ou l'Economie Politique; a déjà déposé aucun document, aucune publication à l'appui de sa candidature.

M. Mélin n'est pas un économiste; les titres qu'il a, le sont nullement. Il se rattache au socialisme évolutionniste.

M. André Sayous, né en 1873, est l'auteur de nombreux ouvrages, relatifs surtout aux finances; sa candidature est très appuyée par plusieurs personnes compétentes. Il est radical.

M. Bertolini, italien, né vers 1855, a communiqué un dossier énorme de 25 publications; il enseigne à l'Ecole de Commerce de Bari; c'est un économiste individualiste. Sa candidature est chaleureusement recommandée par M. Pantaleoni.

M. Enaudi, né en 1874, privat-docent à l'université de Turin et professeur au Musée Industriel de la même ville, Docteur en Droit; auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Le candidat se rattache au socialisme évolutionniste, mais se inclinant vers le libéralisme; c'est un savant de grande valeur; les collègues font le plus grand cas de lui; M. Pareto appuie sa candidature. On ne sait au juste à quel point il peut s'exprimer en français.

M. Edgar Hilhand, agrégé de philosophie, est l'auteur d'articles dans la Revue de Paris et la Revue Socialiste, où il s'occupe surtout de la Démocratie socialiste allemande. MM. Ribot, Chaix, Landry, ~~Winarski~~ appuient sa candidature.

Après un exposé, M. le Doyen informe la Faculté que, à moins de ~~deux~~ enseignements nouveaux, il ne dispose à donner la voie à MM. Rogot (Géographie), de Sérandy (Hist. Econ.),

Enaudi (Economie Voltaire).

Discussion des titres de Candidats.

Chaire ordinaire de Géographie.

M. Ottomane recommande la candidature de M. Pissier. Ses ouvrages très attachés, son enseignement donné avec succès pendant bien des années, divers travaux de recherche, constituent un ensemble de titres sérieux. M. Ottomane a eu l'occasion d'apprendre en M. Pissier un grand cœur, justicier et modeste.

M. Muret a quelques réticences en ce qui concerne la candidature Claparède et Pissier. L'un a fait 13 voyages, l'autre en un vaparisateur. M. Pissier a pu être un excellent professeur secondaire, il est douteux qu'il soit un bon professeur universitaire; plus douteux encore est sa compétence en fait de géographie historique. M. Muret rappelle qu'antérieurement on a pensé à Elzéar Reclus, et demande par conséquent que la Commission d'enquête propose d'adresser un appel à la Sorbonne.

M. Lutz fait observer que M. Reclus n'a pas posé la candidature, et peut se présenter pour faire un appel. Il rappelle M. Muret sur la valeur scientifique de M. Pissier, puis à l'occasion de l'arbitrage entre la France et le Brésil, a été à même de montrer qu'il pouvait traiter avec compétence de délicates questions de géographie historique. M. Pissier est encore jeune, et n'a pas encore donné sa mesure.

M. Rostand estime que tant un petit pays comme le nôtre, on doit considérer comme un titre à l'enseignement supérieur, le fait d'avoir donné un excellent enseignement, fût-ce dans un établissement d'instruction secondaire.

M. Riou appuie la proposition de M. Muret; et fait observer qu'il y a eu déjà 13 appels faits par le gouvernement, même après la clôture d'une inscription.

M. le Doyen, à tête de l'enseignement, informe la Faculté, que le chef de Département était d'avis d'honorer M. Pissier par nomination, et qu'il n'y a eu aucune demande ou pas grand pour l'université, qu'il n'a pas de doute sur cette intention.

La proposition de M. Muret de charger le Doyen de la Faculté de demander à la Commission d'enquête qu'un appel soit adressé à M. Elzéar Reclus, — tout en recommandant les mérites de deux des candidats — est mise aux voix, et repoussée par 4 voix contre 2.

La candidature Pissier est acceptée par la Faculté; par 5 voix contre 1, M. Ottomane est désigné comme Doyen de la Faculté.

Chaire ordinaire d'Histoire Economique

M. Riou eût aimé proposer la candidature d'un savant du pays. A cet égard, il avait d'abord écrit pour M. Lazard si les titres sont jugés suffisants.

M. Lutz: On a trouvé en général M. Lazard quelque peu imprécis dans ses affirmations, et parfois peu clair.

Sur la demande de M. Rostand qui semble être dirigée sur la valeur des conférences données par M. Lazard dans l'auditoire de l'Université, M. le Doyen déclare que la lecture des conférences a été bonne, que le style d'écriture a paru embarrassé; mais qu'en somme M. Lazard est un homme de valeur.

certificat d'aptitude Com

don de M. J. Moynier

demande de sagesse

Programme de cours du
semestre d'hiver 1902-03.

chairs économiques et sociales.

+ recueillir des renseignements au
sujet de M. Richaud, qui lui a
fait visiter.

dans la dernière session d'examen (mar, 1904) le certificat d'aptitude
à l'enseignement du français moderne.

M. le Doyen informe la faculté que M. Gustave Moynier, Docteur en
sociologie hon. causa, a fait don d'une somme de fr. 20000 à la
Société académique, dont elle se consacrera les intérêts, par le contrôle
et suivant la direction d'une commission spéciale, à l'achat de
périodiques relatifs à l'étude des sciences sociales. Ces périodiques
appartenant à la Bibl. publique à la condition que celle-ci
les mette en lecture dans une salle spéciale dite "salle des périodiques".
Une reproduction de la convention passée entre le Donateur et la
Soc. académique sera renvoyée aux archives de la Faculté.

Melle de Sèze demande à subir l'examen d'été annuel en dictation,
après avoir suivi pendant un semestre le cours de dictation de M.
Schmeegans. Sur la proposition de M. Bernard Bouvier, qui fait re-
marquer qu'il s'agit ici d'exercices pratiques et non pas d'un
cours dont le sujet aurait été entièrement traité en un seul
semestre, la faculté décide qu'elle se décharge d'interpréter
l'acte de la commission d'appliquer à la lettre le règlement des examens
annuels et refuse l'autorisation demandée.

Le programme du semestre d'hiver 1902-03 est présenté et
adopté par les chairs suivantes:

Langue et litt. latine;
Histoire des religions;
~~Langue et litt.~~ Langue française;
1. et litt. romans;
2. et litt. germaniques;
Philologie et linguistique;
Langues indo-européennes françaises;
Histoire ancienne et contemporaine;

Histoire du Moyen Âge et Histoire moderne;
Sociologie

et pour un certain nombre d'enseignements de privat-docents.

M. le Doyen rend compte à la Fac. de démarches et d'obser-
vations relatives aux chairs économiques.

Le Département des Tr. publ. a délégué M. le Doyen Adrien
Naville à Turin, pour y visiter le séminaire d'économie politi-
que de l'Université et de la Faculté de Turin; et M.
Ligg, député et conseiller municipal à Paris pour se renseigner
sur M. Milhaud, candidat à la même chaire.

La commission d'enquête a voté un vœu favorable à
la nomination de M. de Girard à la chaire d'hist. écon.

de M. W. Nier à la chaire de géographie; de M. Winiaszki à la chaire de finances et de statistique. Mais elle a demandé que ces trois nominations ne soient pas faites avant celle du professeur d'Econ. polit. Par la chaire d'Econ. polit. elle distingue d'abord parmi les candidats inscrits M. M. Linaud et Milhaud, que le Département a déjà invité à venir à Genève.

M. Milhaud a dû venir à Genève, mais M. Linaud écrit d'envoyer à M. le Doyen que l'univ. de Paris lui offre une chaire qui lui fait entrevoir un enseignement important dans la future école sup. de commerce à Milan. A moins qu'on ne lui en fasse un devoir de maintenir la candidature qu'il a promise avant de recevoir ces offres, M. Linaud renoncera à venir et la retraite.

Plusieurs professeurs remercient le représentant de la Fac. du commissaire d'enquête et se prononcent pour le retrait de M. Linaud. Sur leur demande M. le Doyen donne quelques indications sur le travail de M. Milhaud, après de philosophie, collaborateur de la Revue de Paris, de la Revue socialiste et de la Petite République. M. le Doyen signe l'agréation comme "historiographie de socialisme". Il propose même d'être par le doctorat sur "les choses industrielles".

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Doyen de la Fac. de droit qui insiste sur les conséquences fâcheuses que pourrait entraîner la nomination d'un socialiste militant.

M. Bernard Bauer voudrait que la Fac. demandât que les nominations aux trois premières chaires soient faites dans plus tard, tardis que, par l'Econ. polit., la situation étant changée, un nouveau délai soit fixé et au sein l'insurrection ouvert à nouveau.

M. Oltmanns croit plutôt qu'il fautolidariser les quatre chaires. M. March insiste sur l'insuffisance de titres scientifiques de M. Milhaud. Il voudrait que, sans leur compte de sa tendance, la Faculté se prononçât contre la nomination de tout candidat qui ne serait pas un économiste, ^{économiste} ~~économiste~~ et présente la proposition suivante: "La Faculté donne un préavis défavorable à la nomination d'un candidat qui ne serait pas un économiste qualifié".

M. Oltmanns propose que cet objet soit renvoyé à une prochaine séance et annoncé à son acte du jour. Adopté.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire

Bernard Bauer

Séance du jeudi 15 mai 1904, à 4 heures

sous la présidence de Mr. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. les Prof. Borgeaud, Benard Bouver, De Crous, Duproix,
De Girard, Muret, Edouard Naville, Nicole, Oetramare
Wuarin et Paul Moniaud.

Ordre du jour: Recrutement de finances: Programme d'hiver. Règlement
et programme détaillé de la licence 3 lettres. - Travaux par 1904. - Habilita-
tion Pasmanik. - nomination aux chaires économiques.

Lecture des procès-verbaux des deux dernières séances, qui sont adoptés.

M. le Doyen d'Adrien Naville se excuser.

par M. J. Moynier

M. le Doyen communique une lettre par laquelle M. le Président de la
Soc. académique accompagne et annonce une copie de l'acte notarié
relatif à la donation Moynier. M. le Doyen exprime les remerciements
de la Faculté à M. Moniaud qui est l'auteur de la chaire du fond
Moynier.

Recrutement Cartier, Chomel,
Möckli, Bückberger, Neffen,
Wesler, Chennar, Savigny,
Maylan, Lemhauser.

La Faculté approuve les recrutements de doct. d'inscription accordés par
M. le Doyen aux fonctionnaires de l'Instr. publique et étudiants dont les
noms suivent: M. M. Cartier, Chomel, Möckli, Schmidt; M. M.
Bückberger et Neffen, matric. à l'école allemande; M. M. Wesler,
M. M. Chennar, Maylan, Savigny, Lemhauser.

M. M. Nicole et Oetramare souhaitent qu'à l'avenir ces recrutements
soient moins généreusement accordés.

privat-docent Pasmanik

Mme Pasmanik, doct. en phil. de Bienne, a demandé à être ad-
mise comme privat-docent. Elle fait deux cours d'économie polit.
La dissertation qu'elle a présentée à l'exam. de sa demande a été
examinée par M. M. de Girard, Adrien Naville et Wuarin. Les membres
de la commission faisaient des réserves sur ce travail d'il devait
être imprimé, mais ils estimaient suffisamment son mérite scientifique
et sa méthode d'exposition. Ils proposent à la Faculté d'admettre
Mme Pasmanik à en suite d'évaluer les conclusions en
une séance où des questions pourraient être posées au candidat.
La Faculté adopte cette proposition et décide de siéger le 17 mai
à 4 heures par suite Mme Pasmanik.

chaires économiques et sociales

Sur la proposition de M. Nicole, la Faculté fait passer le dernier
article de l'ordre du jour avant les précédents et décide la
discussion relative aux chaires économiques.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre que M. Borgeaud a reçue
de Paris, d'un correspondant bien informé qui déclare M.
Mithaud, candidat à la chaire d'écon. polit. et inconnu comme économiste.

un professeur de la Fac. de droit de Paris, écrivant à M. le Doyen de la Fac. de droit de Genève, priant sur M. Milhaud un jugement analogue. Au fait l'éloge de son caractère, on a signalé sa connaissance de l'histoire du socialisme allemand du même temps que ses opinions socialistes avancées, mais on ne lui connaît pas de compétence particulière en économie politique. M. le Doyen de la Faculté de droit invite la Fac. de Lettres à considérer les conséquences qu'il paraît avoir la nomination d'un socialiste plus connu de parti que d'autre.

M. le Doyen rend compte des impressions que lui ont laissées ses entretiens avec M. Milhaud : un homme digne et modeste, animé de sentiments philanthropiques, mais plus intéressé par les questions sociologiques et les applications de l'économie politique. Par une maîtrise d'économie politique pure, à côté de chaires d'histoire économique et d'économie sociale, M. Milhaud ne possède pas de titres suffisants. Il y aurait grande imprudence à l'y nommer.

M. le Doyen annonce qu'il a reçu une lettre de M. Im. Gédard en faveur de M. Lajoux, et donne lecture d'une lettre de M. Paulaleoni qui semble recommander en première ligne M. Renaudi, en seconde ligne M. Bertolini.

Sur la personne de M. Milhaud et sur l'insuffisance de ses titres à la chaire d'économie polit. les impressions de M. M. Seik et Morand concordent avec celles de M. le Doyen.

La délibération porte sur M. Bertolini, que M. Nicole aimerait voir la Faculté proposer à M. Milhaud. M. Wuarin, qui l'avait écartée dans la commission d'enquête, se rallie à cette candidature et s'opposerait si c'est le vœu de la Faculté. Mais il fait remarquer qu'une fois M. Renaudi n'est plus candidat, M. André Lajoux doit être mis en considération autant que M. Bertolini. M. Seik croit qu'il est difficile de représenter l'une ou l'autre des candidatures d'abord écartées. La question n'est pas mûre et, comme cela a été proposé à la précédente séance, c'est un nouveau délai qu'il faudrait demander.

M. Bernard Bouvier émet l'idée qu'on pourrait inviter M. Bertolini à venir à Genève, comme on l'a fait pour M. M. Renaudi et Milhaud. M. Lajoux, étant déjà connu ^{personnellement} des membres de la Faculté. Il fait d'ailleurs la proposition de prière suivante : « La Faculté de Lettres et de Sc. sociales, désirant que la chaire d'écon. polit. soit confiée à un économiste qualifié et se rendant sur ce point d'accord avec

la Fac. ne doit être une façon générale avec les membres de l'université, estime que par la retraite d'un candidat d'une valeur morale scientifique indiscutable les conditions se trouvent à changer la situation. Dans ces conditions, elle émet le vœu que les chaires d'hist. économique et de finances et de statistique soient pourvues sans retard tandis que par le scandale politique les nouvelles démarches seraient enterrées et au bout une nouvelle université ouverte.

M. Borgeaud ne croit pas qu'on résisterait en opposant à M. Mülhaupt l'un des autres candidats actuels. Il faut gagner du temps, faire des démarches à l'étranger sans recourir à des intermédiaires politiques. M. Borgeaud appuie la proposition d'un nouveau délai.

M. le Doyen estime aussi que c'est le moyen le plus sage.

M. Muret insiste au contraire parce que la Faculté présente un vœu catégoriquement hostile à la candidature de M. Mülhaupt, parce qu'elle manque de titres scientifiques. Une fois le candidat écarté, c'est à la commission de voir si elle veut réouvrir les autres candidatures ou demander l'ajournement de la nomination. Cet ajournement, selon M. Ritter, devrait être à terme limité pourrait être le 15 juin.

M. Decaze est favorable à un préavis favorablement contraire à la candidature Mülhaupt, et M. Lazard rappelle qu'il avait aussi dans la liste de M. Mülhaupt, postérieure à la séance de la commission, et dans le congrès défavorable qui s'est faite par rapport à la chaire d'écon. polit., un fait nouveau qui justifierait un préavis. Voici le texte du préavis tel qu'il a été formulé par M. Muret et adopté par la Faculté : "La Faculté de lettres et de sc. soc. estimant que M. Edg. Mülhaupt ne possède pas de titres à l'enseignement de l'économie politique émet un préavis défavorable à sa candidature".

M. le Doyen voudrait qu'un second préavis fût voté réclamant la nomination prochaine des titulaires en hist. économique et en finances et statistique. On pourrait se soumettre ce second vœu à la commission qui pourra en faire l'objet d'un préavis. Que faire maintenant par la chaire d'écon. politique ? Faut-il désigner une ou plusieurs des candidats inscrits en provoquer, en demandant un délai, de nouvelles candidatures ?

Les avis sont partagés.

M. Lazard voudrait qu'en se le Département et qu'il soit à

Cours P

Cours

un nouveau délai, ne délégué proposant M. Bartolini en première ligne, M. Adrien Jagan, en seconde ligne.

Ceux-ci, proposés, se prononcent par que le délai soit demandé afin de recueillir de nouveaux renseignements sur M. Bartolini, de lui permettre même d'aller à Genève et d'avoir d'autres points de vue, de cela paraît nécessaire, de chercher d'autres candidats.

M. J. Manaud présente une proposition en deux parties, dont la première est adoptée à l'unanimité, la seconde par 5 voix contre 3, à savoir : / La Faculté estime que deux des candidats inscrits, M. Bartolini et Jagan, présentent des titres scientifiques sérieux.

Elle décide que M. Bartolini vienne se présenter à Genève comme M. Manaud et Michaud ont été appelés à le faire.

/ Au surplus, le professeur ne devant entrer en fonctions qu'à la fin d'octobre, la Faculté ne saurait pas qu'on se soit occupé de la question de la continuation des recherches.

Le préavis sera communiqué à la commission par le délégué.

La Faculté approuve les programmes de cours qui lui sont soumis par les chaires suivantes : Hist. de la Philosophie ; - Hist. naturelle et droit constitutionnel comparé ; - Archéologie et Egyptologie (M. Ed. Naville annonce une heure supplémentaire) ; -

Cours Brocher de la Fledhère

M. Brocher de la Fledhère, prof. à la fac. de droit, propose de faire dans la fac. de lettres et de sciences sociales un cours spécial de deux heures par semaine, pendant le semestre d'hiver, sur la Philosophie du droit. Accepté.

Cours Cambottiera

M. Cambottiera, prof. de droit à la fac. de droit demande que son cours d'Introduction à la science du droit soit inscrit au programme de la fac. de lettres et de sciences sociales. Refusé.

Séance levée à 6³/₄ heures.

Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du samedi 17 mai 1902, à 10 heures.

Présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents : M. M. le Prof. Bernard Bouvier, Deane, Muret, Ritter, Desjardins.

Ordre du jour : nomination nouvelle de M. Edmond Naville. - Esq. pour 1904. - Rappel et programmes détaillés de la licence 5 lettres. - 2 heures précédentes du soir, salle 47 : Épreuve d'habilitation de Mme Pasmarick.

préavis Edouard Naville.

Jour de licence.

Rédaction du programme de la licence

M. le Doyen annonce que le professorat extraordinaire de M. Ed. Naville est arrivé à son terme légal.

La Faculté vote à l'unanimité un préavis favorable au renouvellement des fonctions de M. Edouard Naville.

Les sujets d'explication pour la licence sont adoptés par le français, l'italien et l'espagnol, l'histoire; éventuellement pour le latin.

La Faculté prend l'examen du projet de rédaction du programme de la licence, présenté par la commission.

L'article 40 a été adopté, en décalant la rédaction de la note explicative au paragr. 2 de cette note, M. Muret propose de remplacer "un membre du jury" par "une personne désignée par la Faculté".

M. Bernard Bavier propose au lieu de "un membre du jury": "un membre de la Faculté ou du jury". Cette seconde formulation est adoptée.

M. Muret voudrait modifier la rédaction du quatrième paragraphe de cette note et proposer de dire: "La Faculté publie deux ans d'avance la liste des sujets qui feront l'objet d'explication [orales] ainsi que des thèmes de langues modernes."

avec l'ajout du mot "orales" proposé par M. le Doyen, cette rédaction est adoptée.

La note 1 de la page 4 est adoptée dans son ensemble.

Les trois premiers paragraphes de l'art. 41 sont adoptés. au paragr. 4, sur la proposition de M. Muret "ils" est remplacé par "les candidats".

Le paragraphe sixième après diverses propositions des professeurs présents, est modifié et adopté sous la forme suivante:

"Pour être admis à se présenter au second examen il faut avoir subi le premier avec succès. En outre, les candidats qui n'auront pas pris une part active ~~à l'examen~~, durant un semestre au moins, pris une part active à trois conférences dirigées par des professeurs de la Faculté, devront, trois mois avant l'examen, présenter un travail de leur composition portant sur une des branches principales du programme. La Faculté se prononcera sur l'admissibilité du candidat d'après le rapport des professeurs compétents".

Après des épreuves orales du I^{er} examen, article 42 (p. 4 du projet).

M. Muret critique l'expression d'explication grammaticale et littéraire" qu'il dit être trop ou trop peu. Ces deux qualificatifs n'impliquent pas des questions sur l'histoire de la langue ou la critique des textes. Toutes les questions au contraire que la commission a eu en vue comme rentrant dans les interrogations sur des textes, poétiques

a propos de la note 1 (p. 4 du projet) deux modifications de rédaction sont adoptées sur la proposition de M. Muret: la Faculté supprime la parenthèse: (Suisse et Genève) qui figure après: "Histoire nationale".

d'avance désigné aux candidats, soit comprises dans l'explication simple et généralement employée d'explication "d'un auteur, grec, latin ou moderne.

La délibération aboutira à un vote qui supprime, dans les épreuves orales du I^{er} examen, les thèmes "grammaticale et littéraire" et ne laisse subsister que la formule "explication d'un texte [français, latin ou grec]".

La discussion prend à propos du paragr. relatif au remplacement de l'explication d'un texte grec par une question sur la litt. grecque par certains catégories de candidats. M. Muret voulait que les candidats ~~admissionnés~~ ~~admissionnés~~ à la licence en philosophie et à la licence en histoire puissent être dispensés aussi de cette explication. M. le Doyen rappelle le grec pour les licenciés en philosophie. La Faculté adopte la rédaction suivante proposée par M. Muret: "Cette épreuve n'est obligatoire que pour les candidats qui veulent obtenir le Diplôme de licencié avec la mention lettres classiques ou la mention philosophie. Par les autres, elle peut être remplacée par une interrogation sur la littérature grecque".

Par l'épreuve orale n° 7 du I^{er} examen, l'usage établi par la Faculté était d'en poser le maximum à 4. La commission ~~proposait~~ ~~proposait~~ d'élever ce maximum au chiffre 5, qui est adopté.

Séance levée à midi.

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Le même jour à 6 heures du soir.

sous la Présidence de Mr. Adrien Naville, doyen.

Présents: M. M. les Prof. de Girard, Bernard Bouvier.

Épreuve d'admission

de Mme Pasmanik, priv. doc.

Ordre du jour: Leçon d'admission à l'enseignement de privat-docent de Mme Dr. Pasmanik. Mme Dr. Pasmanik expose les idées qu'elle a développées dans sa dissertation. Mr. le doyen et Mr. de Girard lui ~~présentent~~ ~~présentent~~ quelques objections, auxquelles elle répond à leur satisfaction.

La Faculté décide d'accorder à la demande de Mme Dr. Pasmanik un ~~précis~~ ~~précis~~ favorable.

Séance levée à 7 heures.

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Leance du lundi 19 mai 1902, 29¹/₄ h.

Présidence de Mr. John Neville Doyen.

Présents: M, M, L, Prof, Bernard Bouvier, Amet, Edouard Naville, Nicole,
Lévy, Weinheimer.

Mort de Mr. G. Favon
Conseiller d'Etat.

ordre du jour. Rappellement et programme détaillé de la licence 3^e lettres, lecture des procès-verbaux des deux séances du 17 mai, puis suite adjointe. M. le Doyen, en annonçant officiellement à la Faculté la mort de M. Georges Favat, conseiller d'Etat, président du département de l'Instr. Publique, tient à marquer l'intérêt spécial que M. G. Favat a témoigné aux études sociales, de a voulu développer en programme de l'enseignement de notre Faculté en créant des matières nouvelles, sans méconnaître l'importance de l'achat de livres et d'instruments de travail, des idées arrêtées qu'il avait d'abord et les sympathies personnelles, qu'il professait par certaines tendances, il a voulu et il a su les plier aux nécessités d'un enseignement scientifique et aux vœux de la Faculté. M. le Doyen ajoute que par sa courtoisie dans les rapports personnels, M. G. Favat a rendu plus aisées des négociations dans lesquelles étaient engagés bien des intérêts différents. Il lui en conserve un souvenir reconnaissant.

lipa, de 150, 2-licencia

En présentant le list- des auteurs, pres par la licence, M. Nicole
X communique la décision, ^{laquelle} pour M. Orlanore de l'avis à prendre
de recourir à la liste d'auteurs listés déterminés par le second examen
comme par le premier. L'avis de laisser aux candidats le soin de
désigner à leur choix les textes d'application par le 2^d examen n'a
pas donné d'autres résultats. Les textes pres sont adoptés pour le 1^r examen.
La Faculté reprend la discussion relative au règlement de la
licence & lettres.

révision du programme
de la licence litt.

m. le doyen consulte les membres présents sur la proposition de M. Murst, éventuellement adoptée à la séance du 17 mai, d'étendre aux candidats à la licence en histoire, la liberté de choix entre l'explication d'un texte grec d'une interrogation sur la litt. grecque au D'examens.

Mr. must justify proposition par des causes et non par des raisons
de rejeter sur la licence & l'usage mod. tous les candidats qui n'ont pas
fait de bien.

candidate

M. M. Letz ornicole soient de sèches objections à la suppression possible du grec dans la préparation de la licence en histoire. Ils ne sauraient ignorer l'histoire ancienne, ni la connaissance dans les copies de lire un auteur grec. Ils en dispenseraient les réduits.

d'avance à l'étude de l'histoire moderne.

La Faculté ~~approuve~~ ~~avec~~ scrupules et réserve la proposition de Mr. Muret. de sorte primitif et donc maintenant, d'autre lequel les candidats à la licence moderne ont seuls autorisés à remplacer l'explication d'un auteur par une interrogation en litt. gr. on convient de ne mettre en discussion dans la présente séance et par la suite de temps que des questions de fond, tandis que les réductions à modifier sont renvoyées à la commission.

Les notes 1) et 2) relatives aux deux premières épreuves écrites du 2^e examen de la licence 3 lettres classiques, d'autant plus à des observations de M. M. Muret et Edouard Naville. Il paraît que la Faculté laisse au candidat de désigner la littérature grecque comme objet de la dissertation, soit rattachée à la seconde épreuve et non à la première. C'est la dissertation latine qui devrait porter au choix du candidat sur la littérature latine ou sur la littérature grecque. M. Muret voudrait que le mot de "partie" de la litt. fr. ou de la litt. latine ou grecque fût supprimé. C'est sa capacité de traiter des idées générales que le candidat doit prouver dans une dissertation. M. Edouard Naville était plus loin: cette épreuve ne devrait pas être limitée à la littérature seule, mais porter aussi sur des questions historiques ou morales ou des sujets très divers.

Les membres présents de la commission font observer qu'il s'agit du 2^e examen de la licence, qui doit avoir un caractère spécial, tandis que le premier sert à contrôler la culture générale du candidat.

Le rattachement de la litt. grecque à la litt. latine dans les épreuves écrites du 2^e examen de la licence 3 lettres class. est adopté par 3 voix contre 2.

Mr. Muret voudrait que par la première épreuve écrite, le choix des questions ne fût pas limité à la littérature, mais embrassât l'histoire de la civilisation et la propose la rédaction ~~maté~~ ~~aut~~ par la note en discussion. "not. 1^{re} sur le sujet de la 1^{re} épreuve et empruntée à l'histoire de la littérature et de la civilisation française, celui de la seconde épreuve à l'autre partie classique de candidat et autorisé à indiquer aux professeurs les sujets qu'il a particulièrement étudiés".

M. Bernard Bouvier se dispose à proposer par la dissertation française des questions larges, comme il l'a déjà fait, parce qu'il ne croit pas que l'histoire des idées sous forme d'aut. puisse

être isolée de l'histoire de la civilisation, par laquelle elle ne peut se passer de la connaissance de la littérature. Mais il ne s'agit que de ménagements à faire ^{figure} ~~nécessaire~~ l'histoire de la civilisation dans le règlement de la licence.

M. Muret retire sa proposition.

La Faculté adopte par les notes 1) et 2) relatives aux épreuves écrites du 2^d examen de la licence classique (p. 5 du projet) la forme suivante: "de ~~l'objet~~ de la dissertation française et en français à une partie de la littérature française, celui de la dissertation latine à une partie de l'antiquité classique, l'une et l'autre désignées par le candidat".

Par rapport aux épreuves orales du 2^d examen classique, la Faculté adopte la suppression de ses notes "grammaticale et littéraire" par les épreuves 1, 2 et 3, qui est proposée par M. Muret appuyée par des arguments déjà connus.

A la note 3) relative à l'enseignement d'un texte français, note dont la rédaction ne paraît d'ailleurs pas assez claire, M. Muret présente des objections. De tout autre que le candidat licencié classique, qui peut être appelé à enseigner le français, ait prouvé sa connaissance du développement complet de la langue en expliquant des textes du moyen âge ainsi qu'en ceux des textes modernes. M. Muret supprimerait cette note 3) et dresserait une liste spéciale d'auteurs français pour le 2^d examen de la licence classique, qui comprendrait des textes du moyen âge et des textes modernes.

Cette proposition, parce qu'elle aurait par conséquent de charger trop le programme de cette licence, est repoussée. La Faculté adopte, par l'épreuve 5 l'adjonction proposée par M. Muret, soit: [une interrogation sur l'archéologie préhistorique et celtique] ou sur la grammaire comparée du grec et du latin".

Dans la note 5) relative à la dixième épreuve orale, la Faculté supprime le mot: [Philologie classique du XVI^e au XIX^e] "exclusivement".

M. Edouard Naville fait observer qu'il est difficile de se prononcer sur des questions relatives à l'enseignement de professeurs présents. Sur la proposition de M. Bernard Bouvier, la Faculté adjoint à la Commission de révision M. Muret avec la mission spéciale de mettre au point la rédaction des articles modifiés.

Séance levée à 11 1/4 h.

Le Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du Mercredi 21 Mai à 4 heures

La séance est successivement présidée par M. B. Bouvier, secrétaire,
et M. Adr. Naville, doyen

Membres présents : MM. Borgeaud, Dupuis, Morand, Muret, Ed. Naville, Nicod,
Othamare, Retard, Seitz

Ordre du jour : Règlement et programmes détaillés de la licence en lettres.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, après une observation de M. Othamare qui se rapporte qu'avec certains révisions au sein exprimé par M. Nicod de diffuser immédiatement au système de la liste imposée pour les textes pour l'examen de la licence.

La Faculté aborde la discussion du projet de règlement des examens de licence, lettres modernes.

La commission propose comme épreuves écrites : une dissertation française ; une dissertation en langue allemande, anglaise, italienne ou espagnole, au choix du candidat ; une version d'un texte appartenant à une autre de ces quatre langues, au choix du candidat. Pour la dissertation française, les candidats pourront opter entre une période, choisie par eux, de l'histoire littéraire, et l'histoire de la langue ; pour la dissertation en langue étrangère, ils pourront opter entre l'histoire de la littérature et l'histoire de la langue.

Comme épreuves orales, la commission propose : 1. une explication grammaticale et littéraire d'un texte français ; 2. une explic. gramm. ou litt. d'un texte de la langue étrangère choisie pour la 2^e épreuve écrite ; 3. une interrogation sur la littérature contemporaine de la langue choisie pour la 2^e épreuve écrite ; 4. une interrogation sur l'histoire de la langue française (avec comme annexes un programme détaillé) ; 5. une interrogation sur la linguistique générale et la philologie, ou sur l'histoire de la langue étrangère choisie pour la 2^e épreuve écrite.

M. Muret propose une série d'amendements à ce projet : 1^o suppression des mots "grammaticale et littéraire" aux deux épreuves orales, et leur remplacement par une note ainsi conçue : "le candidat doit montrer qu'il possède l'histoire de la langue ou qu'il est initié aux méthodes de la critique de textes".

2^o suppression de l'option entre histoire de la littérature et histoire de la langue, pour les deux dissertations. M. Muret fait observer qu'il ne s'agit pas d'un sujet d'histoire de la langue, et qu'il est de toute nécessité pour le candidat d'acquiescer par la dissertation sur la littérature.

3^o remplacement de la note relative à la 2^e dissertation par celle-ci : "le candidat aura à choisir entre trois sujets empruntés à la littérature du pays dont il aura choisi la langue".

4^o adjonction d'une note relative à la 3^e épreuve écrite : "le sujet de cette version est emprunté à l'un des textes prescrits pour l'examen oral, à l'exclusion des plus ardues et des plus difficiles". M. Muret a l'effet que visé comme le propose la commission, cet article a l'impression d'une lourde tâche aux candidats.

5^o l'amendement de la 1^{re} épreuve orale en imposant aux candidats deux explications d'auteurs français, l'un emprunté aux auteurs du Moyen Âge, l'autre aux auteurs modernes. M. Muret dit qu'il a lu un plus grand nombre de textes en ancien français, et fait remarquer qu'avec la proposition, le candidat à la licence moderne aura la même tâche d'explication d'auteurs que le candidat à la licence classique.

La Faculté discute en l'honneur le 2^e amendement de M. Muret. M. B. Bouvier rappelle

Cette décision par la
licence

révision du programme
de la licence litt.

que la proposition de la Commission avait pour but de favoriser l'étude historique de la langue; il ne voit pas qu'il soit difficile de traiter par écrit une matière relative à l'histoire de la langue. Il a pu convenir la ~~disposition~~ française, M. Ottomani attirant l'attention sur le fait que le candidat aura ou en tout cas à développer dans son examen de l'œuvre un sujet relatif à l'histoire littéraire.

La proposition de M. Muret (amendement n°2) est ^{elle-même} mise aux voix et ^{elle-même} adoptée, en ce qui concerne la dissertation française, mais adoptée pour l'épreuve n°2 (dissertation en langue allemande etc.). En conséquence le candidat n'aura pas le choix pour la langue étrangère entre la littérature et l'histoire de la langue.

3^e amendement de M. Muret. M. Lott fait observer que le règlement exige le tirage au sort des questions d'examen. Pour tenir compte de l'avis exprimé par M. Muret, il est entendu que le président mentionnera le fait que la faculté des lettres favorise à l'écrit l'option pour la dissertation trois sujets au choix du candidat. Les sujets devront être relatifs à la littérature de la langue choisie par le candidat.

4^e amendement de M. Muret. M. Pétant se rangeant à la proposition de M. Muret, à condition que les mots « les plus archaïques ou les plus difficiles » soient supprimés. Il estime qu'il faut s'en remettre au tact du professeur.

M. Muret explique que la proposition est faite pour punir non pas le professeur dans le choix du texte, mais le candidat dans son travail de préparation.

M. B. Bourcier amenderait la proposition de M. Muret sur cette forme: le candidat choisit lui-même pour la version la moitié de textes indigènes pour la langue seconde. M. Pétant appuie cet amendement qui est mis aux voix et adopté.

5^e amendement de M. Muret. M. Pétant n'en sait rien ni de la proposition de la Commission « explication grammaticale et littéraire », ni à plus forte raison de la proposition de M. Muret. Il fait observer que tels qu'ils sont organisés et disposés d'un nombre d'heures très restreintes, les cours de littératures étrangères ne peuvent faire une place importante à l'histoire de la langue qui au début de matières à cours par lesquelles ils ont été institués. C'est à la fois particulièrement pour la littérature de l'étranger; on se trouve en effet les auditeurs arrivés au cours sans aucune préparation préalable; tandis que les littératures de langues romanes ont au moins un cours officiel dans l'étude de l'latin et dans la pratique de la langue et le français. Si l'on adoptait la proposition de M. Muret, on risquerait de faire passer l'examen sur des matières tout autres que celles sur lesquelles avaient porté l'enseignement. M. Pétant demande enfin que la note « interprétation » soit jointe à celle d'explication. La traduction sera comprise la base de l'interrogation.

M. B. Bourcier appuie la proposition de la Commission amendée par M. Muret. Le grade de licencié est censé conférer le droit d'enseigner; et est impossible d'enseigner bien une langue que l'on ne connaît pas historiquement.

M. Muret explique que, dans son idée, l'interprétation ou traduction

l'écarter néanmoins le fait même de l'interrogation; ce qui est demandé c'est que, la traduction faite, on pose au candidat des questions sur le fond ou la forme du morceau interprété, sur la plan de l'ouvrage, sur l'histoire littéraire, sur l'histoire de la langue, et la critique même du texte. M. Restant s'élève pour dire les conditions et accepte la rédaction proposée par M. Muret, laquelle est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Une note analogue (à la condition doit mentionner qu'il est mis en tête aux candidats de la lecture des textes) sera jointe au programme d'épreuves orales de grec et de latin pour la 2^e année de la licence classique.

5^e amendement de M. Muret. M. Selly s'élève contre l'aggravation considérable qui résulterait de l'adoption de cet amendement; le programme sera déjà suffisamment chargé. M. Ottoboni fait observer que la proposition de M. Muret donnerait une grande prépondérance au français dans l'ensemble des épreuves. M. Muret estime qu'il est nécessaire d'augmenter la lecture d'auteurs anciens; les candidats sont dans un état d'insécurité très marqué à l'égard de ceux, si on les compare aux Allemands par ex. L'amendement de M. Muret n'est pas adopté.

M. Restant propose pour l'article relatif à la 5^e épreuve orale soit ainsi rédigé: Une interrogation sur la linguistique générale ou la philologie, - ou sur l'histoire de la langue étrangère choisie pour la deuxième épreuve écrite, - ou enfin sur une œuvre littéraire étrangère. M. Ottoboni appuie cette proposition sur l'avantage de diriger les candidats du côté de la comparaison des littératures. M. Muret accepte aussi la proposition de M. Restant sous la forme suivante, à laquelle se rallie son auteur: ou sur une œuvre littéraire étrangère enseignée à la faculté.

La proposition de M. Restant est mise aux voix et adoptée.

M. Muret demande qu'il soit ajouté au programme une épreuve spéciale portant sur l'histoire de la langue étrangère principale.

M. Restant veut s'assurer avant tout; cependant il lui est impossible d'accepter cette proposition tant que l'organisation de l'enseignement à la Faculté ne s'y prête pas mieux.

M. Buisson demande qu'on n'annule pas le programme de licence en les cours; les étudiants n'ont déjà que trop la tendance de suivre exclusivement les cours qui conduisent directement aux examens; il n'y a aucun inconvénient à obliger les candidats à se renseigner ailleurs et notamment qu'ils suivent même les professeurs.

M. Muret fait observer que M. B. ne saurait enseigner l'histoire de la langue germanique, et que son cours correspond exactement à l'adjonction qu'il propose au programme.

M. Restant s'élève contre l'introduction dans le programme d'examen d'une technique qui n'est pas encore enseignée régulièrement dans la Faculté. Il fait remarquer que c'est augmenter exorbitamment la part de l'écrit dans les examens.

La proposition de M. Muret est adoptée à l'unanimité, sous une note. Cette nouvelle épreuve portera le n° 5 dans le programme d'épreuves orales, et l'ancien article 5 portera le n° 6.

La Faculté passe à la discussion des propositions de la Commission pour le programme de la licence historique. Le programme comprendrait 3 épreuves écrites (1. Dissertation sur un sujet d'histoire et d'antiquité ou de la langue etc.; - 2. Essai sur un sujet d'hist. mod.

ou contemporain ; - 3. Disserter sur un sujet tiré d'une autre discipline historique enseignée à la Faculté) et 6 épreuves orales (1. interrogation sur l'histoire générale ; 2. explication d'un texte historique français ; 3. explication d'un texte historique latin ; 4. explication d'un texte historique grec, allemand, anglais ou italien ; 5. explication d'une inscription ou d'un mon. latin, ou d'un chart. de moyen âge ; 6. interrogation sur l'histoire nationale ou sur un chapitre de l'histoire de France...)

M. Debove est absolument hostile à la proposition qui est faite de laisser à l'élève le choix de son sujet de l'histoire sur laquelle porteront ses deux lettres. Cette proposition aurait pour conséquence de limiter le choix aux cours de professeurs, et de faire de ces cours de simples leçons préparatoires pour la licence. Il arriverait ainsi que les candidats pourraient se tirer d'affaire presque complètement avec un seul professeur, ce qui diminuerait trop les garanties de l'examen. M. Debove trouve qu'on révoque trop les candidats à la licence historique. Bien-à l'heureux comme spécialiste ; on peut dire l'homme qui est connu pour tout le monde de l'histoire. En conséquence il propose pour la 1^{re} et la 2^{de} épreuve écrite la suppression de l'acte, au choix de l'élève. (I)

Il remanque en outre la suppression de la 1^{re} épreuve orale, devenue inutile si l'on accepte la proposition I (II) ; la suppression de l'acte 6^{de} épreuves orales de la dernière phase (Pour les candidats étrangers, cette interrogation peut porter sur une période de l'histoire générale) (III) ; le remplacement de la 3^{de} épreuve écrite proposée par la commission, par une dissertation sur un sujet de géographie historique, en ajoutant à cet article une note ainsi rédigée : « Le candidat peut remplacer cette épreuve par une autre de disciplines historiques enseignées à la Faculté. » (IV). Au cas où cette proposition serait adoptée, on supprimerait dans la note la mention de la géographie historique, et aussi celle de l'histoire nationale. En revanche, il est nécessaire de comprendre l'archéologie au nombre des branches mentionnées dans la note.

M. M. Nicot, Borgeaud et Lortz émettent à propos de la 1^{re} proposition de M. Debove la crainte que l'examen eût d'histoire ne devienne trop superficiel ; avec un champ aussi vaste, la préparation ne serait plus qu'un immense empilage de faits. Or ce à quoi les candidats doivent avant tout être initiés, c'est à la méthode historique. M. Lortz, bien loin de partager les vues de M. Debove, voudrait au contraire étendre la surface de l'examen pour en assurer la solidité.

M. Debove répond que la commission propose une interrogation sur l'histoire générale comme épreuve orale ; il n'est donc pas plus qu'elle le champ de l'examen. C'est par un examen oral bien mieux que par une dissertation qu'on pourra reconnaître si le candidat est au courant des faits historiques ; la dissertation sert avant tout à montrer si le candidat peut exposer un sujet d'ensemble.

Pour conclure le tout, M. Nicot propose de remplacer la 1^{re} épreuve écrite de projet, qui est l'équivalent d'être trop exactement limitées, par une dissertation historique, par exemple sur l'histoire générale, l'autre, sur une période que le candidat pourra choisir avec l'assentiment de la faculté.

M. De Cui se range à cette proposition. La Faculté adopte comme suit le texte du programme pour les deux épreuves écrites : 1° une dissertation sur un sujet d'histoire générale ; — 2° une dissertation sur un sujet emprunté à une partie de l'histoire choisie par le candidat. (Le texte : Le candidat doit indiquer son choix 3 mois à l'avance au professeur compétent).

La 1^{re} épreuve orale, proposée par la Commission, est supprimée.

L'amendement proposé par M. De Cui pour la 3^e dissertation en français, est le texte proposé par la Commission et accepté par la Faculté. Il est entendu cependant que l'archéologie figure dans le texte au nombre de disciplines historiques proposées au choix des candidats.

Sur la proposition de M. Borgeaud, les candidats pour la 2^e partie de dissertation choisissent l'histoire nationale. En conséquence, l'histoire nationale au sujet de l'un des branches mentionnées au texte pour la 3^e dissertation.

L'ancien article 6 des épreuves orales devient article 1^{er} et est adopté par la Faculté sous la forme suivante : Une interrogation sur une partie de l'histoire nationale (Judee ou France) choisie par le candidat aux épreuves de la Faculté. La phrase : pour les candidats est, est supprimée, conformément à la proposition de M. De Cui.

M. Muret demandant l'introduction d'une interrogation sur la géographie.

Comme on fait observer que cette proposition constitue une lourde apparence de programme de la licence, M. Ottomane propose pour cette interrogation porte seulement sur la géographie historique. La proposition de M. Muret et Ottomane sous l'un ou l'autre épreuves par 6 voix contre 1.

M. Marquis de Doyen informe la Faculté qu'il n'a pu proposer aucun changement au programme de la licence photographique. La Faculté vote la maintien intégral de ce programme.

M. le Doyen propose l'adjonction d'une répétition trimestrielle ainsi conçue : Les étudiants qui ont été immatriculés sans la Faculté avant la promulgation de premiers règlements pour la fin de 1904 subiront les examens de licence d'après l'ancien règlement.

Adopté.

Sur la demande de M. Nicot, M. le Doyen donne à la Faculté quelques renseignements sur la question de la venue au sein de la Commission d'enquête chargée de donner un avis sur les nominations aux chaires économiques. La Commission d'enquête a repassé les 3 projets votés par la Faculté de lettres et de Sciences Sociales, et, contre le vote formel de cette Faculté, a proposé au choix du Département pour la chaire principale d'Economie politique, M. Mathard. Il résulte de l'explication de M. le Doyen, par suite de la représentation de la Faculté d'Économie politique, que les lettres et arts de Droit, ont, avec le Recteur, repassé cette candidature qui ne paraît pas au point de vue scientifique satisfaisante. M. Nicot propose de faire une demande d'après le M. le président du Comité d'État pour l'éclairer sur les conditions qui pourraient avoir la nomination d'un candidat sous le titre le plus apparent au point de vue socialiste. M. Nicot ne pense pas qu'une demande d'urgence puisse aboutir, si l'adhésion de la Faculté continue à être négative ; si la Commission a voté contre la proposition de la Faculté, elle peut alors aboutir. Mais est également que les circonstances obligent la Faculté à ne pas présenter de proposition formelle, mais à laisser les administrations du Département pour en décider les circonstances. M. le Doyen propose de donner une délégation pour les charger d'aller porter

M. le Doyen propose de donner une délégation pour les charger d'aller porter

chaires économiques et sociales.

du Président du Comité d'Etat la solution de la Faculté. Au cas où la Faculté n'est
satisfait par l'œuvre d'une délégation, la demande peut être ajournée par les
représentants de la Faculté.

La proposition de M. le Doyen est adoptée. M. B. Bouvier et Ottomane ont
désigné pour faire partie de cette délégation.

La séance est levée à 7 heures.

Pour le Secrétaire président la séance en anglais
Paul Ottomane

Séance du lundi 9 juin 1901, à 2 heures

Présidence de M. Adrien Naville, Doyen.

Présents: M. M. Bernard Bouvier, De Rue, Duproix, Muret, Nicolle, Ottomane,
Redard, Rötter, Satt, Wuarin.

Ordre du jour: Horaire d'hiver. - Election du Doyen et du Secrétaire. - Pro-
gramme détaillé de la licence 3 lettres. - Thèse Bouvier. - Demande
Kozlovsky (privat-docent).

Lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Redard tient à expliquer que c'est par une erreur matérielle et un
post-scriptum qu'il a, dans la précédente séance, voté contre
l'interrogation sur l'histoire de la ^{langue} française proposée par M. Muret
pour le second examen de la licence moderne, et d'ailleurs adoptée
par la Faculté.

Election du Doyen.

L'horaire d'hiver est soumis par M. le Doyen à l'examen de ses collègues.
Au moment d'ouvrir le scrutin pour l'élection du Doyen, M.
Adrien Naville ajoute quelques mots à la lettre circulaire qui
annonçait aux membres de la Faculté sa décision de ne pas
accepter le renouvellement de ses fonctions. De la remercie de
leur sympathie pendant les dix années qu'il a exercé ces
fonctions. Ajoutant aux neuf années de secrétariat pendant
lesquelles il a été, Doyen Académique de l'Université, tantôt Doyen,
tantôt Rector, c'est quinze années d'administration universitaire
qu'il compte derrière lui. Il se sent maintenant libéré de toutes
ses forces à son enseignement et à ses travaux d'écrivain. Il
souhaiterait à son successeur de mener à bien ce qu'il aura déjà
accompli lui-même qu'il avait entrepris: l'adaptation de
l'Université de sciences sociales; la réforme de l'administration
universitaire qui y introduit un élément de direction capi-
tal qui allège la tâche devenue très absorbante du
Rector et du Doyen.

Election

Mr. Lettes, parlant au nom de ses collègues, me ont ~~appelé~~ fait
suivre ses paroles des témoignages de leur approbation, remercie
M. Adrien Naville de grands services qu'il a rendus à la
Faculté. Pour lui témoigner leur reconnaissance ses
collègues acceptent, sans la discuter indûment, une décision
qu'il, soit unanime à regretter.

Le Secrétaire donne lecture à M. de Sèze, qui se trouve absent,
et déclare à notre avance à l'acte d'adhésion qui aurait
pour effet de conserver à la Faculté la présidence de M. Adrien
Naville, ~~M. de Sèze~~ qui le remercie de sa sollicitude pour les sciences sociales
et la Faculté passe au vote.

Elle donne sept voix à M. Bernard Bouvier;
et trois voix à M. P. Otramae.

M. Bernard Bouvier remercie ses collègues de ce témoignage précieux
de leur confiance, mais il explique qu'il ne peut accepter la
fonction de Doyen. Le temps qu'il consacre volontiers à la
Faculté en dehors de son enseignement est déjà ^{occupé} ~~occupé~~ par
l'administration des séminaires et de cours de vacances. Il ne lui
paraît d'ailleurs que le Doyen et l'administrateur des séminaires
soient une même personne.

M. M. De Cne, Adrien Naville et Wuavrin engageant M. Bernard
Bouvier à revenir sur son refus. Celui-ci le remercie et croit
devoir le maintenir.

M. Otramae prie ses collègues de désigner un autre que lui,
qui ne saurait accepter.

au second tour de scrutin, la Faculté donne
neuf voix à M. P. Otramae;
deux voix à M. De Cne.

M. Otramae se voit obligé de céder et est proclamé
Doyen de la Faculté de Lettres et de sciences sociales.

Election du Secrétaire

la Faculté procède à l'élection du Secrétaire qui avait
entendu M. Bernard Bouvier la prier de ne pas le renommer.
Il a voulu aller jusqu'aux dix ans accomplis, mais pas au delà.

Le premier tour de scrutin donne quatre voix à M. Duproix;
deux - à M. Murat;
deux - à M. De Cne;
deux - à M. Bernard Bouvier.

au second tour de scrutin donne neuf - à M. Duproix, et
M. M. Petit et Bernard Bouvier chacun une voix.

M. Duproix est proclamé Secrétaire de la Faculté de Lettres et de sciences sociales.

Règlement et programme de la licence & lettres.

M. P. Octamare n'assistait pas à la séance de laquelle la faculté a été saisie par la délibération latine du 22 janvier de la licence de droit, le sujet pourrait être emprunté à une partie de l'antiquité classique, au gré du candidat. Il serait que cette énumération ne change complètement le caractère de cette épreuve, qui avait jusqu'ici par objet de faire composer en latin de manière la capacité d'enseigner en latin. Permettre au candidat d'y traiter de sujets littéraires, d'histoire ou de mythologie, en diminuer l'importance de la forme et changer l'orientation de l'examen. Les professeurs de latin ne sont plus juges de la valeur de l'épreuve. M. Murat, M. Lefebvre, qui assistent que la commission n'aurait envisagé ainsi. M. le Doyen ayant à dire par affirmatif de l'expression d'une épreuve de composition en latin. M. Octamare se range à ces deux et renonce à faire une proposition.

Docteur Bouet

demande Koslovsky
privat-docent

M. le Doyen, qui avait remercié M. Murat qui a rédigé par lui-même une meilleure rédaction tout le projet de règlement et de programme de la licence & lettres, indique les dernières propositions de la commission. Elles portent sur l'article transitoire, et consistent à fixer par l'entrée en vigueur la date du 15 oct. 1904, et par la forme au delà duquel le candidat ne pourrait plus se réclamer des anciens règlements et programmes d'année 1905. La commission propose également de substituer le faculté aux professeurs compétents dans la note qui concerne les deux faits par le candidat. Ces propositions ont été adoptées. À l'unanimité, la faculté adopte successivement le projet de règlement de la licence & lettres, et les programmes détaillés en annotation de ce règlement, les deux qui ont été proposés, après que les amendements qu'elle y a introduits, par la commission.

M. le Doyen annonce que M. Pierre Bouet a envoyé la première bague feuille de sa thèse, d'une lecture de propositions qui l'accompagneront et que la faculté doit approuver.

La faculté les approuve tout en priant le examinateur de la thèse d'en faire savoir à M. Bouet la rédaction et peut être de lui en faire supprimer une seconde.

Elle décide encore de renvoyer la soutenance de cette thèse au mois d'octobre prochain. M. le Doyen prie l'auteur de ne la diffuser que discrètement avant cette date et d'éviter que des articles, autres que de l'annonce de librairie ne soient publiés avant la soutenance.

M. Koslovsky, polonais, demande à faire un cours de privat-docent à la faculté de lettres. Il est docteur en philosophie de Cracovie et a reçu le diplôme de botaniste de l'université allemande de Dorpat. Ses travaux et publications de M. Koslovsky portent principalement sur la philosophie et la classification des sciences. Il a été nommé par l'université de Zemburg, mais le ministre de l'Instr. publ. d'Autriche n'a pas confirmé cette nomination par des motifs politiques. M. Koslovsky séjourne deux ans professeur à l'univ. lit. 1 - Bruxelles. Il est en effet recommandé par M. de Greef, qui en avait écrit à M. Wassin une lettre de M. Struve, prof. de philosophie à Varsovie.

le recommande directement à M. le Doyen, en n'oubliant sa
compétence de maître des travaux relatifs aux sciences naturelles.
M. Muret voudrait que M. Koslovsky fût appelé à ^{présenter} une
~~et soutenir une dissertation~~ ^{dissertation} devant la faculté. M. Sitch appuie cette
proposition.
M. Muret voudrait même que cette ^{dissertation} ~~soit~~ ^{dût être} imprimée.
Par trois voix contre deux la faculté écarte l'obligation d'impri-
mer; mais par quatre voix contre deux, elle admet la
proposition de faire faire à M. Koslovsky, avant lui accorde
le titre d'adjoint-docent et le ~~droit d'enseigner~~ ^{dissertation et soutenance} pendant favorable
à son enseignement, une ~~leçon~~ ^{dissertation et soutenance} d'opérette.
La séance s'élève à 4 heures.

Le Secrétaire

Bernard Bowier

Séance du Mercredi 11 juin 1902, à 11 heures
Présidence de M. Adrien Haville, Doyen
Présent: M. M. Bernard Bowier, Deane, Muret, Octamare, Nicole,
Sitch et P. Mercand

Ordre du jour: Convocation d'urgence. Tsch par 1904. - Cas Vinandi.
Sur la proposition de M. Nicole, appuyée par M. Octamare, la faculté
décide de revenir, par les interrogations des procs en latin du 2^d examen
de la licence de grèce, aux listes d'auteurs.

Convocation d'urgence M. le Doyen annonce qu'il a reçu de M. M. Bernard Bowier, Muret,
candidature Vinandi Octamare et Sitch la demande de convoquer d'urgence la faculté
à la chaire d'Econ. politique pour examiner les conséquences du retrait de M. Vinandi
de la chaire d'Economie politique.

M. le Doyen prend occasion pour exposer les titres de M. Vinandi
à cet enseignement. De donner des détails circonstanciés sur l'enseignement
d'Economie politique qu'il donne actuellement à Turin; sur les
appels qu'il a reçus aux universités de Pise et de Pavie; sur ses
publications; sur les recommandations de son dossier; enfin sur les
circonstances de son désistement. M. Vinandi se déclare prêt à accepter
sa nomination à la chaire de grèce, mais il voudrait, avant de se
présenter de nouveau sa candidature, avoir quelque certitude sur le succès
de cette démarche.

M. Bernard Bowier communique à la faculté l'entretien qu'il
a eu, avant la séance, avec M. St. Fary, président du Conseil

d'Etat. M. Fay, dans la dernière séance du conseil d'Etat, où M. Vincent a proposé la nomination de M. Milhaud, a demandé et obtenu un délai. Mais il a fait entrevoir le possiblité qu'à la séance prochaine le conseil d'Etat soit appelé à se prononcer. M. Bernard Bouvier propose qu'un mémoire soit adressé aux membres du conseil d'Etat, qui les informerait de la décision nouvelle à M. Linardi d'accepter une nomination à la chaire d'économie politique, et que leur rapport, en un tableau comparatif, les titres de M. M. Linardi et Milhaud à cet enseignement. Ce tableau rendrait impossible toute contestation sur les titres scientifiques de M. Linardi.

M. Muret voudrait que cette nouvelle démarche soit par objet de demander au conseil d'Etat de nommer M. Linardi par vocation. Procédure facile à justifier et qui éviterait la convocation d'une commission d'enquête.

Des objections pratiques sont faites à la proposition d'une vocation. En appuyant la proposition de M. Bernard Bouvier les membres de la faculté demandent des indications sur la rédaction du mémoire.

M. le doyen le résume en disant que la ~~faculté~~ délégation déjà nommée par la faculté de lettres et de droit serait chargée de demander aux membres du conseil d'Etat que les titres de M. M. Linardi et Milhaud fussent de nouveau examinés. La proposition de M. Bernard Bouvier est adoptée.

Séance levée à 12 h. 14.

Le secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du Samedi 26 juin 1902, à 5 heures

Présidence de M. Adrien Naville, doyen.

Présents : M. M. les Prof. Bernard Bouvier, de Cuv, Duproix, de Jirard, Muret, Nicole, Delamarre, Redard, etc.

Ordre du jour Session d'examen. — Soutenance Bovet. — Habilitation Koshovskii. — Doctorat Mercier. — Equivalences Pelkan et Long. — Demande de mandach (privat-docent).

Lecture des procès verbaux des deux précédentes séances, qui sont adoptés. M. le doyen présente le tableau des jours d'examens pour le baccalauréat et les licences.

Demande Pandelis

M. le Doyen communique le cas de M. Pandelis, grec, étudiant de la Faculté, candidat à la licence 3 lettres, etc. qui comptait se présenter à la session de juillet ignorant qu'il y avait une interrogation sur l'allemand. M. Pandelis ne sait pas l'allemand et croit être exempté de cette épreuve, sur la proposition de M. Bernard Bouvier, appuyée par M. Hedard, la Faculté autorise à se présenter au premier examen de la licence sans subir l'épreuve d'allemand. Il subira cette épreuve plus tard et si sa note est suffisante, il recevra alors seulement son certificat d'examen qui lui permettra de se présenter au second examen.

M. P. Bouet

La soutenance de thèse de M. Pierre Bouet s'est faite provisoirement au 24 octobre. La Faculté désigne pour l'attaquer M. M. Jourd, ancien naville d'origine, assisté de M. M. Flournoy et Frommel. Au cas où l'un d'eux serait empêché, M. le Doyen ferait appel à M. Gustave Naville ou à M. Stein, professeur à l'université de Berne.

privat-docent Koslovsky

M. Koslovsky propose de présenter comme dissertation d'examen de la même manière d'un article sur la Psychogenèse de l'étendue qui doit paraître dans la Revue philosophique de Nisot.

M. Bernard Bouvier souhaite que M. Koslovsky soit invité à ne publier cet article qu'après la soutenance.

M. Muret propose que la Faculté engage plutôt M. Koslovsky à faire de cet article de la Revue philos. un tirage à part portant la mention : dissertation d'habilitation à la Fac. 3 lettres, etc. de la soc. de Genève. Cette proposition est approuvée.

Une commission devra examiner le travail de M. Koslovsky. La Faculté le compose de M. M. Adrien Naville, Flournoy et Caillet, professeurs, et à défaut de l'un d'eux de M. le Dr Edouard Claparède, privat-docent. Cette commission rapportera dans la prochaine séance du conseil d'Etat.

doctorat Mercier

M. le Dr. Mercier demande à se présenter à la première série des épreuves du doctorat en sociologie ^{du 10} nos d'octobre 1902. Il a fait le choix de sujets et d'auteurs suivants : histoire de l'Europe du Congrès de Vienne jusqu'au Congrès de Berlin. Psychologie ; morale ; classification des sciences. Textes d'explication en français et en allemand.

Sur la proposition de M. le Doyen, la Faculté charge M. M. de Jérad, Paul Marraud et Ullrich d'examiner et d'arrêter les choix d'auteurs proposés par M. le Dr. Mercier.

privat-docent de Mandach

M. de Mandach, Berne, ancien élève de Jakob Burckhardt, à Bâle, d'Ingenieur-Münch à Paris, docteur de l'université de Paris,

pour une thèse considérable sur Frankinc de Sardone et l'art-italien, demande à faire un cours de privat-docent sur la Peinture en Italie des origines au XIV^e siècle.

M. M. de Rue et Bernard Bouvier appuient cette demande, à laquelle la Faculté répond par un préavis favorable.

demande Mlle Elkan. Mlle Suzanne Elkan, institutrice diplômée, a subi avec succès, conformément au programme de la maturité réelle, l'examen de latin et de littérature latine. Elle a obtenu les notes $5\frac{1}{2}$ et $4\frac{1}{2}$. La Faculté l'autorise en conséquence à se présenter à la licence 3 lettres.

demande Mlle Long. Mlle Pauline Long, ancienne élève de l'école sup. de jeunes filles, diplômée en 1894, demande à être autorisée à s'inscrire par avance le diplôme de licence 3 lettres modernes.

M. Oltramare persuade la Faculté de saisir cette occasion pour demander que la question du rattachement fût définitivement réglée. M. Bernard Bouvier soutient que Mlle Long eût fait l'examen de la Faculté rattachement complet. C'est également l'avis de M. le Doyen. La Faculté décide que Mlle Long devra présenter par être immatriculée un certificat d'examen complet de rattachement.

licence Deonna

M. Waldemar Deonna, candidat au second examen de la licence en histoire, a présenté une liste de 1313 à compléter, parmi lesquels la Faculté, sur la proposition de M. Nicole Math, réduit la liste à l'Institut de diplomatique, à une partie de cette liste. Soutenance levée à $6\frac{3}{4}$ h.

Le Secrétaire

Bernard Bouvier

Séance du Vendredi 3 Octobre 1902, à 4 h³⁰.

Présidence de M. Paul Oltramare, Doyen.

Présents: M. M. les Prof. Borgeaud, de Crue, Duproix, Jourd, Adrien Naville, ^{Nicole} Paul Oltramare, Ritter, Rosier, de Saussure, Seitz, Winiarski, Wharlin.

Ordre du jour: 1° Modifications proposées au programme du Semestre d'hiver. 2° Séance d'examen d'octobre. 3° Soutenance Boret. 4° Rapport de la Commission Kozlawski. 5° Demandes Long, Koppin.

Avant d'aborder les différents objets à l'ordre du jour, M. Oltramare exprime à M. le Prof. Adrien Naville sa reconnaissance de la Faculté pour les grands services qu'il a rendus comme Doyen et profite de la présence de M. M. Rosier et Winiarski pour adresser à ces nouveaux collègues quelques paroles de bienvenue.

Modifications proposées au programme du Semestre d'hiver.

On passe ensuite au 1^{er} objet à l'ordre du jour: Modifications proposées au programme du Semestre d'hiver:

1^{er} Prof: M. de Saussure demande de renvoyer à une autre année le sujet qu'il

avait proposé pour le semestre d'hiver et de le remplacer par le suivant :
Dialectologie grecque : — Accepté.

M. Milhaud a envoyé à M. le Doyen une lettre pour lui annoncer que, dans le cours supérieur d'Économie politique, il traiterait le sujet suivant : Les Phénomènes de Crise et de Dépression Écono-
mique.

Vu ses nombreux travaux, M. le Prof. Rosier n'entra en fonction qu'en avril de l'année prochaine. Le cours d'hiver n'aura donc pas lieu. Néanmoins M. le Prof. Rosier est prié de prendre part dès maintenant aux importantes délibérations qui sur le Service Social, qui vont bientôt surgir.

2° Privat-docent — M. de Mandach voudrait ~~modifier~~ modifier ainsi le programme de son cours : histoire de la peinture italienne, le XIV^e et XV^e siècle — au lieu de : histoire de la peinture italienne depuis le premier jusqu'à la fin du XV^e siècle.

Après avoir exprimé tous les regrets causés par la perte si prématurée de M. Emile Ducaud, Privat-docent, M. le Doyen donne lecture du projet de Tableau des examens d'Octobre. Ce projet est adopté.

licence Deonna

M. Waldemar Deonna, candidat au second examen de la licence en histoire demande à poser un examen sur l'histoire de la photographie. Sur la proposition de M. M. Jourdain et Oltramare, il est décidé que le candidat pourra opter pour une période restreinte mais approfondie dont il devra faire approuver le choix trois mois avant l'examen.

Soutenance Bovet.

La Faculté décide qu'on laissera à M. Bovet le choix entre les dates suivantes : 24, 25 et 27 octobre.

La soutenance de la thèse aura lieu salle 57.

Rapport de la Commission
Kozlawski.

M. le Prof. Adrien Naville rapporte. La Commission chargée d'examiner le travail de M. Kozlawski sur la "Psychogénèse de l'Épée" était composée de MM. le D^r Edouard Claparède, Privat-docent, Flournoy et Naville. M. le Prof. Flournoy estime que M. Kozlawski écrit le français avec aisance et clarté. Il est généralement bien renseigné ; cependant, dans son aperçu historique, l'auteur paraît ignorer certains travaux récents parus en Angleterre et aux États-Unis. Quoiqu'il en soit, travail acceptable. — M. le Prof. A. Naville estime qu'il s'agit d'une étude soignée. L'auteur est un homme qui a l'habitude de manier la langue française. Conclusions analogues de M. Claparède. En conséquence la Commission propose à l'unanimité qu'on accepte ce travail. M. M. Warin et Jourdain appuient cette

Demande Long.

proposition qui est adoptée.

Les cours de 3^{ème} année du rattachement n'ayant pas lieu cette année, M^{lle} Pauline Long, ancienne élève de l'École supérieure des jeunes filles, demande à être autorisée à s'immatriculer, après avoir satisfait aux conditions exigées pour le latin et l'allemand.

M. Oltramare est d'avis qu'on accorde l'immatriculation aux conditions indiquées, M^{lle} Long ayant obtenu son diplôme de l'École supérieure en 1894 et ayant obtenu depuis cette époque un diplôme de l'Université de Londres. Il propose en même temps que la Faculté proteste contre l'abolition de la 3^{ème} année du rattachement.

M. Rottier estime que le cours de rattachement devrait avoir lieu, quelque soit le nombre de élèves. Il appuie énergiquement la proposition de protestation de M. le Doyen. M. le Prof. de Brue dit qu'il faut insister pour que ce cours soit maintenu, mais que M^{lle} Long pourrait être admise à l'immatriculation à titre exceptionnel. M. le Prof. Nicole dit que si l'on accepte M^{lle} Long, ce sera un précédent créé et que l'on fera alors précisément tort à ce cours de rattachement.

M. le Prof. H. Naville rappelle qu'il y a un vote formel de la Faculté et demande que M. le Doyen ait une entrevue avec M. le Président du Département pour lui demander instamment que ce cours aient lieu. Dans le cas contraire on reprendrait cette question Long. Cette proposition est acceptée.

Demande de M^{lle} Hildegard
Pachten de Thuvall.

M^{lle} Hildegard Pachten de Thuvall demande à subir des examens de latin de rattachement et l'exemption de l'examen d'allemand. Les deux examens lui sont imposés.

" M^{lle} Ulrich

M^{lle} Ulrich demande qu'on lui tienne compte pour l'équivalence de deux semestres à l'Académie de Neuchâtel. Elle desire se présenter à l'examen de licence en lettres modernes. Adopté.

Demande en vue du
Doctorat. R. Koppin.

M. Richard Koppin présente une courte brochure en langue allemande et demande qu'elle soit considérée comme l'équivalent de la licence en lettres en vue du Doctorat. Refusé.

Percy Campbell.

M. Percy C. Campbell, Prof. à l'Université de Kingston (Canada) demande qu'on considère son titre de bachelier en arts d'Oxford comme l'équivalent de la licence en lettres, en vue du Doctorat en philosophie ou en lettres. M. le Prof. Seitz fait l'éloge du candidat. M. le Prof. Naville voudrait qu'on s'informât de la valeur de l'Université dont M. Campbell est Professeur. M. le Doyen s'excuse pour avoir de plus amples renseignements.

M. le Prof. Wharrie voudrait qu'on nommât une Commission chargée de la réorganisation de l'Enseignement social. M. le Doyen dit qu'il est préférable de traiter cette grande question dans une séance ultérieure, vu son importance.

M. Milhaud a envoyé une liste de livres que M. le Doyen a renvoyés directement au Département.

M. le Prof. Ad. Naville constate le très grand succès de cours de vacances et adresse ses félicitations à tous, ceux qui ont pris part et particulièrement à M. le Prof. Seitz qui lui a dirigé cette année. Séance levée à 6^h 1/4.

Le Secrétaire.

Paul Duproix

Séance du Vendredi 24 Octobre à 4^h.

Présidence de M. Paul Oltramare, Doyen.

Présents: M. le Prof. Borgeaud, B. Bouvier, de Cues, Desfard, Duproix, Fourn, Milhaud, Moriaud, A. Naville, B. Naville, Ritter, Rosier, Seitz, Wertheimer, Wismarsky, Wuarin.

Ordre du jour: Demande de congé (M. le Prof. Nedard) — Concours Annuel, Organisation de l'enseignement économique et sociologique.

Affaires courantes et communications diverses.

Lectures des ~~procès~~ verbaux de deux précédentes séances — qui sont adoptés.

Demande de congé de
M. le Prof. Nedard

Après avoir adressé, sur son départ, de chaleureuses à nos nouveaux collègues M. M. Desfard et Milhaud, M. le Doyen donne lecture ^{de la} lettre de M. le Prof. Nedard demandant un congé jusqu'au 31 décembre. ^{pour raison de santé} La lecture est donnée également d'un certificat de M. le D^r Blanchard.

Après la réception de cette lettre, M. le Doyen a écrit à M. le Recteur pour qu'il la communique au Département. Le Département de l'Instruction publique demande à la Faculté un double préavis, 1^o en ce qui concerne le congé, 2^o en ce qui concerne le remplacement éventuel de M. le Prof. Nedard. La Faculté ne fait pas d'objection à la demande de congé de M. Nedard. Quant ~~à la question du~~ ^{au} remplacement, la question se poserait au commencement de décembre, si l'état de santé de M. Nedard ne s'améliorait pas et si M. le Doyen jugeait qu'il ne pourrait pas reprendre ses cours à l'époque indiquée.

Concours Annuel.

2^o Concours Annuel: 3 mémoires imprimés sont présentés: 1^o de Dieu et Platon d'après l'ordre chronologique de dialogues par M. Pierre Bovet, 2^o Le protestantisme et l'art, contribution à l'étude de la philosophie de l'art par M. Louis Vauvy - 3^o L'Association des idées, par M. le D^r Ed. Claparède. La Commission chargée d'examiner les trois ouvrages est composée de M. le Prof. A. Naville, Moriaud et Duproix et de M. M. Louis Ferrière et Henri Mercur, à titre de membres étrangers.

Organisation de l'enseignement
économique et sociologique.

3^o Organisation de l'enseignement économique et sociologique. — M. le Prof. Wuarin rappelle la nomination récente de plusieurs

Professeurs chargés d'enseignement nouveaux à la Faculté des sciences sociales. Ces nouveaux enseignements doivent figurer dans le programme de la licence en sciences sociales. D'autre part cette licence s'élargit, s'élargit toujours plus, elle devient une sorte d'encyclopédie ~~universelle~~; pour prévenir un surmenage déplorable il faut une méthode. Du moment qu'on renforce la fin il faut alléger le commencement. Comme solution pratique M. le Prof. Wuarin propose Gardons-nous de vouloir imposer au candidat toute l'histoire, toute la philosophie etc. Comme solution pratique M. le Prof. Wuarin propose que pendant une année, deux ans même, s'il le faut, ^{le candidat} se livre à des études générales qui seraient considérées comme des études préparatoires indispensables. La sanction de ces études préparatoires serait des examens annuels sur chacune des matières exigées. Alors, mais alors seulement, le candidat à la licence se spécialiserait et la licence ne serait obtenue qu'à la suite d'études essentiellement sociales. —

M. le Prof. Bouvier propose la nomination d'une Commission spéciale. M. Wuarin parle de la création du Séminaire sociologique et estime que l'on ne pourra procéder à son organisation que lorsqu'on déterminera les matières exigées pour les examens de la licence.

M. Desjard: Nous ne pouvons ajourner la riposte de programmes. Les étudiants ont besoin de direction et nous ne pourrions leur en donner qu'après avoir riposté notre programme. Fixons le but avant de le viser.

M. Ad. Heutte pense que la nomination de la Commission doit être précédée d'une discussion générale. Les appréciations de M. le Prof. Wuarin au sujet du surmenage lui semblent exagérées. Il espère que la Faculté ouvrira plusieurs portes pour se présenter à l'examen final de la licence, qu'on développera le système d'options par ex, mais "maintenons des exigences sévères. Nous devons à l'Université de maintenir au moins le niveau actuel".

D'après M. Desjard, le 1^{er} examen, d'ailleurs indispensable au point de vue des études préparatoires et générales, n'aurait rien à faire avec la licence proprement dite. ^{Contrairement à M. Wuarin} M. Desjard ne croit pas que la connaissance de quelques périodes de l'histoire suffirait; le candidat doit savoir au moins ce qui se trouve dans le Manuel de Duruy. Il importe d'étudier les sciences économiques avec des candidats ignorant l'histoire générale. Quant à la géographie économique, elle est spécifique aux sciences sociales.

M. le Prof. De Croux proteste contre certaines mentions précédemment exprimées, au nom de la liberté académique. Les études générales et préparatoires se font au Gymnase et non à l'Université.

M. le Prof. Bourcier propose que la Faculté charge l'un de ses membres, au courant de ce qui se fait dans d'autres Universités pour l'enseignement des sciences sociales, de présenter un rapport donnant une construction équilibrée des Sciences Sociales. Nous serions alors mieux éclairés pour discuter certaines propositions. La Commission ne serait réunie qu'après cette discussion préalable.

M. le Prof. Rostien propose une autre procédure. Ce qui presse, c'est un programme d'examen et un plan d'études annexés à ce programme. Qu'on nomme immédiatement une Commission qui rapporterait plusieurs fois, s'il le faut. On s'occuperait ensuite de l'organisation du Séminaire.

M. le Prof. Bourcier dit qu'il faut avant tout être au clair sur l'ensemble des sciences sociales. Quel est l'ensemble des sciences qui composent cet édifice? M. Seitz rappelle qu'il existe un rapport de la Commission mixte où un certain nombre de points sont éclaircis.

M. Warin estime qu'on peut attendre quelques semaines. Il faut une préconsultation aussi approfondie que possible. Il se range à l'avis de M. Bourcier et à celui de M. Rostien. Avec M. Bourcier il demande qu'on détermine exactement quelles sont les sciences sociales; avec M. Rostien, il demande un contact fréquent de la Commission avec la Faculté.

M. le Prof. Bourcier retire sa proposition ~~à condition que~~^{si} la Commission nommée traite avant tout l'organisation générale des sciences sociales. Adopté.

M. le Doyen propose en conséquence la nomination d'une Commission qui aura un mandat absolument général et reprendra la suite des travaux de la Commission mixte.

~~On nomme~~ Cette Commission composée de 7 membres suivants:
M. M. de Fizard, Milhaud, Moriaud, Naville, ^{Rostien} Seitz, Warin.
M. Naville, Président.

M. le Prof. Boycaud recommande à la Commission le livre récent de M. Hauser sur l'enseignement social et de bien préciser quels sont les Professeurs des sciences sociales. M. le Prof. de Crue demande que la Commission examine si la licence et sciences sociales ne pourrait pas porter un autre nom. M. le Doyen fait remarquer que nombre d'étudiants et d'étudiantes s'inscrivent pour cet examen, uniquement pour avoir un diplôme.

On décide que la soutenance de la thèse Boeck aura lieu

à l'auditoire de théologie et ~~non~~ à la salle 57.

M. le Doyen communique les résultats des examens de la session d'octobre 1902.

Ont reçu le diplôme de licence en lettres modernes : M^{lle} Julia Cartier, Genevoise. M. Joseph Volmar, Tribougeoi.

Ont reçu le diplôme de licence en sciences sociales M. Otto Karmia, Bernois.

A reçu le diplôme de Baccalauriat en lettres, M. André 'Oltamare, Genevois.

Ont réussi le 1^{er} examen de la licence en lettres M^{me} Louis Courtin, Genevois et Gaston Dancer, Genevois.

A réussi le 1^{er} examen de licence en sciences sociales M^{lle} Sophie Saroumian, Arménienne.

M. le Doyen annonce que M. Koslovsky, privat docent retenu par affaire de famille et travaux spéciaux ne reprend son cours cet hiver. M. Lichtwitz, privat docent ne commencera pas le sien avant janvier.

M^{lle} Ulrich demande qu'on lui accorde le même avantage au point de vue de l'équivalence, pour la licence en sciences sociales que pour la licence en lettres modernes. Accepté.

M. Mercier demande qu'on fixe si possible ^{en décembre} la date de son examen du doctorat en sociologie. La date définitive est laissée à l'appréciation de M. le Doyen.

L'équivalence en vue de l'immatriculation est refusée à M. Schardt, junior de l'Université de Cambridge.

M^{lle} Christian

M^{lle} Christian, diplômée de l'École supérieure des filles demande l'immatriculation, le cours de 3^e année du raccordement n'ayant pas lieu cette année.

M. le Prof. Rosier estime qu'on doit faire donner à M^{lle} Christian la même réponse qu'à M^{me} Long.

M. le Prof. Rosier, à propos de cours de raccordement, voudrait que le Bureau de l'Université fît une démarche spéciale auprès du Département au sujet de ces cours.

M. Rosier estime, étant donné la pénurie d'élèves qu'on ferait bien de fusionner, à titre provisoire, les cours de la 2^e et de la 3^e année de raccordement. Cette question sera d'ailleurs probablement à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission Scolaire.

M. le Doyen informe que M^{lle} Anicki Wessler a échoué à ses examens de latin et d'histoire littéraire.

Séance levée à 6^h 3/4.

Le Secrétaire : Paul Duproix

Thèse Bovet

Doctorat ès Lettres.

Soutenance de Thèse de M. Pierre Bovet.
Le Samedi 25 Octobre à 2^h $\frac{1}{2}$ - Auditoire de
Théologie.

Présidence de M. Paul Oltramare, Doyen.
Présents : M. M. Gourd, ^aNaville, Nicole, Flournoy, Frommel, B. Bouvier,
Duproix, Moriaud, de Saumure, Seitz, Warin.

Sujet de la thèse : de Dieu et Platon d'après l'ordre
chronologique des dialogues.

Critiques : M. M. les Professeurs Gourd, Adrien Naville et
Nicole. et M. M. les Prof. Flournoy et Frommel.

Le candidat a obtenu le diplôme de Docteur ès Lettres
avec les chiffres suivants : 5 $\frac{3}{4}$ pour la thèse, - 5 $\frac{1}{2}$ pour la
soutenance. Seance levée à 6^h^m. Le Secrétaire Duproix³

Séance du Vendredi 14 novembre 1902, à 3^h $\frac{1}{4}$.
Présidence de M. Paul Oltramare, Doyen.

Présents : M. M. Borgeaud, B. Bouvier, Duproix, Mitthard, ^aNaville, Nicole,
Oltramare, Ritter, Seitz, Warin.

Ordre du jour : Demandes d'exemption. - Prix Heutsch. - Réviser une demande
de M. B. Reber relative à un cours de privat-docent. - Organisation d'un
service de projections. - Communications diverses et affaires courantes.

1^{re} Demandes d'exemption.

La Faculté accorde la dispense des droits d'inscription à M. M. Jacques
Bützberger, maître à l'Ecole allemande, et Wilmet sauzigant, à l'Ecole
Rheinwald et Savigny, étudiants et à M^{lle} Jeanne Chouel, Marie Herking,
Alice Mückly et Clara Schmid inscrites à l'Ecole allemande, à M^{lle}
Félicie Werthmann et Cartier (Julia).

M. Borodkin demande que les semestres, pour lesquels il a pris des
inscriptions comme auditeur, lui soient comptés en vue de examens
de licence et sciences sociales. M. Borodkin ayant perdu son droit
d'auditeur, l'agrement est prononcé pour permettre un supplément
d'enquête.

M. Seraba, ancien Directeur d'Ecole en Roumanie a l'intention de
se présenter à la licence en sciences sociales. Il demande si un examen
sur la méthodologie équivalendrait à celui de philosophie. Refusé.

M. Fimal, étudiant à l'Ecole libre de Théologie demande que la
Faculté considère les études faites à cette Ecole et à celle de Tournon
(3^e classe de latin) comme équivalentes à la maturité. Refusé.

M^{lle} Koffler, de Roumanie - qui veut se présenter au baccalauréat
en Lettres demande à être dispensé de l'épreuve orale du baccalauréat.

Le postulant était porteur d'un diplôme de l'Ecole supérieure de Bucharest présentant de sérieux garanties, cette demande lui est accordée.

Prix Heutich.

La Faculté doit nommer les membres du jury pour le prix Heutich. Trois mémoires ont été présentés. Le jury sera composé de M. M. Nicé, de Ritter et de M^{me} Eugène Pitaré.

Demande B. Reber.

~~M. B. Reber~~ M. le Doyen présente la demande que fait M. B. Reber ancien pharmacien, de donner, dans le prochain semestre, ~~un cours~~ à titre de privat-docent, un cours d'archéologie préhistorique. Sur la proposition de M. B. Bouvier, une Commission spéciale est nommée, ayant pour charge de s'occuper de toutes démarches de M. Reber. Cette Commission est composée de M. M. : Ed. Naville, de Gruet et March.

Organisation d'un service de projections.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Conseiller d'Etat, chargé du Département de l'Instruction publique ^{accordant} une allocation de 100 fr. pour le service de projections lumineuses. Bénéficieront cette année de cette allocation, M. Ed. Naville, pour son cours d'archéologie et M. de Mandach, privat-docent pour son cours sur l'Histoire de la peinture. M. de Mandach ayant fait une démarche spéciale auprès du Département qui s'est montrée favorable.

La proposition de nouvelles demandes soit de la part des professeurs, soit de la part de privat-docent, M. le Doyen estime qu'il y aurait peut-être intérêt à ce que la Faculté fût appelée à prendre connaissance de nouvelles demandes qui pourraient être faites.

M. A. Naville voudrait que M. le Doyen fût juge et que la Faculté ne fût pas saisie de chacune de ~~demandes~~.

M. B. Bouvier pense que c'est au Département que chacun devra s'adresser à l'avenir.

Il est décidé que M. le Doyen tiendra la Faculté au courant de ce qui a été fait à cet égard et que la question sera soumise de nouveau à la Faculté, l'année prochaine.

M. le Doyen annonce que, dès l'ouverture du prochain semestre, la Faculté de sciences cédera l'ancien laboratoire de physiologie végétale qui sera utilisé par le Séminaire Sociologique.

M. le Doyen informe la Faculté, que sur le désir de la Faculté de Théologie, il ^{agréant à} donnerait un cours spécial sur un des Vers de l'Ecriture sainte, cours destiné aux étudiants de cette Faculté. « Accepté ».

M. Paul Oltramare donne quelques détails sur la dernière séance de la Commission scolaire dans laquelle a été discuté un projet de règlement de classes de raccordement avec l'Université.

Lecture est donnée de ce règlement. M. M. A. Naville, Seitz et J. Bouvier insistent sur le caractère provisoire que doit avoir ce règlement.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. A. Naville, Président de la Commission de l'enseignement économique et social. Cette Commission a examiné la situation provisoire, créée par la substitution du cours d'histoire économique au cours de systèmes sociaux. Elle propose que pour les examens de licence en sciences sociales de juillet et octobre 1903, les candidats aient le droit de choisir entre les systèmes sociaux et la partie de l'histoire économique sur laquelle portera le cours de cette année.

M. le Doyen donne communication d'un avis du Conseil d'Etat, d'après lequel un congé est accordé à M. le Prof. Nedard jusqu'au 31 décembre 1902. Il y aura pay de remplacement pendant la durée dudit congé.

Séance levée à 5 h $\frac{1}{4}$.

Le Secrétaire :

Paul Duproix

Séance du Mercredi 26 novembre 1902 à 5 h $\frac{1}{4}$.

Président M. Paul Ollivier, Doyen.

Présents : MM. Borgeaud, B. Bouvier, de Crue, Deyroux, ^{Muret} A. Naville, Nicot, Rittler, Rosier, Seitz, Winiarski.

Ordre du jour : Demande d'excusation - Prévius sur une proposition de modification du programme de la licence en lettres modernes - Affaires courantes.

Après la lecture de deux procès verbaux de deux précédentes séances qui sont adoptés, M. le Doyen communique à la Faculté une lettre de M. le Recteur qui, sur la demande de M. le Président du Département de l'Instruction publique, invite la Faculté de Lettres à reprendre la discussion du programme de la licence en lettres adopté par le Sénat de l'Université dans sa séance du mois de juin et à examiner s'il y a lieu d'en modifier comme suit l'article 42 :

« 3. Explication d'un texte grec.

Pour les candidats à la licence en lettres modernes, cette épreuve peut être remplacée par deux interrogations portant l'une sur la littérature française, l'autre sur la géographie historique et politique ».

M. le Prof. Rosier indique les motifs pour lesquels cette proposition de modification a été faite à la Commission Scolaire qui l'a acceptée.

M. le Prof. Bouvier propose que la Faculté donne un

préavis défavorable sur la question qui lui est posée.

La Faculté de Lettres, cela va sans dire, ne méconnaît nullement l'importance de la géographie, ni son rôle comme instrument de culture générale. Elle a donné d'ailleurs une preuve indiscutable de son intérêt pour cette discipline quand elle a demandé qu'au lieu d'une chaire de géographie économique, il fut créé une chaire ordinaire de géographie historique, politique et économique.

Mais de ce qu'une science a sa place marquée dans la Faculté de Lettres, il ne suit pas nécessairement qu'elle doive figurer comme ~~une~~ branche d'interrogation dans un programme aussi nettement déterminé que celui de la licence ès lettres modernes.

En principe, nous devons protester contre toute conception de l'enseignement supérieur qui ferait de l'université une école professionnelle préparant uniquement à des examens de grades. Nous devons tenir non moins énergiquement à ce que les programmes d'examen, pour les grades qu'elle octroie, soient établis non pas d'après des convenances personnelles et de simples contingences, mais en vertu de règles fixes découlant de la conception même de ces grades et de besoins auxquels ils doivent donner satisfaction.

M. le Prof. Nicole appuie les idées exprimées par M. le Prof. Bouvier. Il est surpris de voir la littérature grecque ^{marquée} à la géographie. Que penseront les candidats à la vue de l'équation proposée? M. Nicole ne voit qu'un lien très lâche entre la géographie et l'histoire de la langue et de la littérature modernes, qui constitue la caractéristique propre à la licence ès lettres modernes. Il ne comprend pas l'association qu'on a voulu, à l'égard de cette licence, établir entre l'histoire générale et la géographie. L'histoire de la langue et de la littérature modernes est dans la dépendance directe de l'histoire générale de nations qui trouvent dans la langue et dans ces littératures leur principal moyen d'expression. Personne ne soutiendra que les conditions géographiques exercent une action aussi directe et aussi décisive.

M. Dupont fait remarquer que c'est ^{plutôt} dans le programme de la licence ès sciences sociales, ^{actuellement en organisation} que la géographie trouverait ^{sa} place.

Après quelques observations de M. M. Moniaud, de Brue et Nicole, la Faculté de Lettres, à l'unanimité de votant moyen, donne un préavis défavorable sur la question qui lui est

posée.

M. le Prof. Seitz voudrait que, dans la réponse à M. le Recteur, on fit précéder la notification du vote d'un court exposé de motifs pour qu'il fut bien entendu que, si la Faculté a pu se montrer surprise de conditions, sous lesquelles cette question a été posée devant elle, ce n'est pas cependant de considérations de forme, mais bien de raisons de principe et de arguments de fait qui ont dicté sa décision.

M. le Doyen rappelle que la Commission de professeurs qui, dans le long et nombreux séance, a élaboré le programme de la licence, puis la Faculté qui a examiné avec le plus grand soin le projet préparé par sa Commission, ont eu à cœur non seulement de déterminer la nature des épreuves d'après le caractère de chacune des licences spéciales, mais de mesurer aussi leur nombre au temps de préparation et aux forces des candidats.

La rédaction de l'exposé de motifs, proposé par M. Seitz est renvoyée au Bureau de la Faculté.

Demande d'exemption:

La Faculté accorde la dispense de droits d'inscription à M. ^{elle} Paqueron et à M. ^{et Toffetti} Tossi. Elle la refuse à M. Marty qui l'a obtenue pendant 4 semestres déjà et dont l'assiduité laisse à désirer.

M. le Doyen informe que la fortune de la Faculté s'élève actuellement à la somme de 479 fr. 55 cent.

Séance levée à 7 h¹⁷.

Le Secrétaire:

Paul Duproix,

Séance de mercredi 17 décembre à 4 h¹⁴.

Président de M. Paul Othmanne, Doyen

Présent: M. M. Boyraud, D. Bourin, Debras, Duproix, De Grand, Muret, Milhaud, Nicole, A. Naville, Ed. Naville, Rotier, Seitz, Winiarski.

Ordre du jour: Demande d'exemption. - Demande d'autorisation à faire de cours de travail. Docteur (M. M. Reber et Sulliger) Inaprouvés du semestre d'été éventuellement prolongation du cours de M. E. Redard. - Affaires courantes.

Exemptions -

La Faculté approuve la demande d'exemption de la moitié du droit d'inscription et accorde faite par M. Vignier et agréée par la Faculté.

La demande ~~de~~ d'exemption de M. ^{de} Wessler, étudiant en lettres, est également agréée avec cette réserve que si elle ne revient pas en mars, elle ne peut compter sur un renouvellement de son exemption.

Demande Reber et Sulliger.

M. Ed. Naville rapporte au nom de la Commission chargée d'examiner

les travaux archéologiques de M. Reber. Les conclusions de cette commission qui s'est renseignée auprès de divers spécialistes sont négatives. Le préavis défavorable à la demande de M. Reber est accepté par la Faculté. La commission était composée de M. M. Ed. Naville, De Cune et Muret.

Demande Sulliger.

M. le Doyen présente la nouvelle demande qui fait M. Sulliger de donner, dans le prochain semestre, à titre de privat-docent un cours de philosophie à la Faculté de Lettres. Après une discussion à laquelle prennent part M. M. Naville, Nicod, De Cune, Muret et Naville, la Faculté vote un préavis défavorable, à moins que M. S. ne présente une

Prolongation du cours de M. le Prof. Nedard.

^{publication d'une certaine importance.} M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Nedard demandant la prolongation de son cours jusqu'à la fin du semestre d'hiver et en exprimant le vœu de ne pas être remplacé. La Faculté vote un préavis favorable pour la proposition de prolongation. Quant à la question du remplacement elle demande à M. le Doyen d'en faire des démarches auprès de M. Nedard afin de lui faire comprendre qu'il est de l'intérêt de la Faculté et de étudiants qu'il ne se présente aux examens, qu'il y ait remplacement sinon pour le cours, tout au moins pour les conférences.

M. le Prof. De Cune informe M. le Prof. que le dernier délai pour les propositions prochain de l'année expire le 10 janvier.

M. M. les Professeurs présents annoncent leurs programmes d'été qui sont adoptés.

Séance close à 6 h. 15

Le Secrétaire

Séance du lundi 12 janvier 1903, à 5 h. 15

Présidence de M. Paul Oltramare, Doyen.

Présents: M. M. Bernard Bonvin, Dupont, Michaud, Morisand, Muret, Ronier, Seitz, Winiarski.

Ordre du jour: Concours Amiel et Heutsch (rapports de jurys). Programmes et horaires du semestre d'été. Affaires courantes.

Cours Nedard.
Son remplacement.

M. le Doyen informe la Faculté que M. Nedard est d'accord avec la Faculté pour ce qui concerne son remplacement temporaire et que le règlement et programme de la licence ès lettres va bientôt paraître; grâce en grande partie à M. le Prof. Naville qui a bien voulu s'occuper de l'impression et de l'impression.

Prix Amiel.

En l'absence de M. A. Naville, Président du jury, M. Dupont rapporte pour le concours Amiel. Le jury était composé de M. M. le Prof. Morisand, Naville et Dupont, de M. le Prof. Tisserand.

et de M. Henri Mercier, brist. Isent.

Trois ouvrages imprimés ont été présentés : 1^o le *Problematique* d'Art, contribution à l'étude de la philosophie d'art par Louis Vauvy broch. de 72 pages. Ce numéro a été chimie d'anthropologie. La tractation était historique bien plus que philosophique.

2^o Le Dieu de Platon, d'après l'ordre chronologique des Dialogues - Ouvrage présenté par M. Pierre Bonet, 186 pages.

3^o Association de idées par M. le Docteur Claparede Présenté à la Faculté de Sciences - fait partie de la Bibliothèque internationale de psychologie expérimentale. vol. de 416 pages.

Le jury, à l'unanimité, propose le prix Amiel pour le dernier ouvrage. Rapporteur : M. Dupont.

Prix Heusch.

M. le Prof. Oltramare rapporte sur le prix Heusch. Le jury était composé de MM. les professeurs Nicot, Rittler et de Madame Noelle Roger.

Trois mémoires ont été présentés. 1^o Un recueil de poésies de vers, 2^o une nouvelle et 3^o une étude littéraire. Un prix de 200 f. a été décerné au n^o 1., un accessit de 100 f. au n^o 2.

Rapporteur : Madame Noelle Roger.

Programme de cours du Semestre d'été.

Le programme du semestre d'été 1902-1903 est présenté et adopté pour la plupart de chaires et pour un certain nombre de séminaires de Privat-Douant. M. le Prof. Montet ayant demandé que son cours de langue et littérature arabes figurât aussi sur le programme de la Faculté de Lettres, il est décidé, après une longue discussion, sur la proposition de MM. Morin et Oltramare que ce cours figurera sur le programme à la suite du Sanscrit, avec cette adjonction : (voir le prog. de la Faculté de Théologie).

A propos d'une demande présentée par M. Alkhanicovitch, serbe, ayant pour objet d'être nommé à la Faculté de Lettres, sur la présentation d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Leipzig, une discussion s'engage sur la valeur de ce diplôme et jusqu'à plus ample informé, aucune décision ne sera prise.

Séance tenue à 8 h 1/2

Le Secrétaire

Paul Dupont